



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 3 février 2022, à 19h00
Salle de spectacles

5^{ème} séance – 2022

Séance du jeudi 3 février 2022

En annexe, présentation de Madame la Préfète Anne Marion-Freiss et procès-verbal des questions/réponses

Présidence de M. Dylan Montefusco, Vice-Président

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

A la demande de la Présidente du Conseil communal et en ma fonction de 1^{er} Vice-Président, je remplace ce soir Madame la Présidente Carole Castillo qui est actuellement souffrante. J'en profite pour lui souhaiter un prompt rétablissement et la remercie également pour les différents échanges que nous avons eu en amont pour la préparation de ce Conseil.

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je profite de vous rappeler que le port du masque est obligatoire pour les conseillers en tout temps, à l'exception des orateurs. Les personnes se trouvant en galerie doivent être possession du certificat covid et le port du masque est également obligatoire.

59 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Carole Castillo, Marie-Claude Kohler, Lucie Mauch, Marta Pinto, Marie Schneider, Maria Sisto, MM. Pierre Borloz, Marc Chambaz, André Cordeiro, François Delaquis, Gérard Duperrex, Tristan Goël, Steeve Kocher, Stéphane Montabert, Michele Scala, Ignacy Wilczynski

Sont absent-e-s: Mmes Elodie Golaz Grilli, Aline Segin, Andreia Tiambo, MM. Gabriel Borcard, Jean-Marc Dupuis

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. Le Président annonce une modification à l'ordre du jour au point 14. : la motion de Monsieur le Conseiller Jonas Kocher est modifiée en postulat.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée l'ordre du jour modifié est soumis au vote.
C'est à une large majorité que l'ordre du jour modifié est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 03 février 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2021
3. Démissions
4. Nomination de la Secrétaire suppléante
5. Assermentations
6. Communications de la Présidence
7. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 24 janvier 2022 sur ses activités du 7 décembre 2021 au 24 janvier 2022
 - Réponse complète du service de l'eau de Lausanne relative à une question de M. Delaquis et de Mme Beauvois sur la coupure d'eau aux chemins des Clos et du Closel
 - Réponse de la direction de SMOOD à un courrier envoyé par la Municipalité suite à l'interpellation de M. Torriani sur la grève
 - Réponse écrite à la question de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à l'organisation des fêtes de Noël et la promotion des commerces durant cette période
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme Chiara Storari et consorts intitulée « Quelles mesures pour assurer aux Renanaises et Renanais une tenue juste et correcte des élections et des votations dans leur commune ? » (réponse conjointe du Bureau du Conseil et de la Municipalité)
 - Liste des interventions (questions, interpellations, postulat, motions et pétitions) transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité
8. Communications de la Commission des finances
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
10. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
11. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
12. **Rapport de commission – Préavis** N° 08-2021 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
 - *Commission de gestion*
13. **Rapport de commission - Postulat** Ali Korkmaz intitulé « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la commune de Renens»
 - *M. Marc Chambaz, Président-rapporteur*
14. **Rapport de commission - Motion Postulat** Jonas Kocher – Création d'une commission du sport

➤ *M. Richard Neal, Président-rapporteur*

15. Dépôts de préavis – discussion préalable

- **Préavis N° 13-2022** – Mottey – Collecteurs Eaux claires + Eaux usée (EC-EU)
➤ *Présidence: PLR-PVL*
- **Préavis N° 14-2022** - Création d'un giratoire à l'avenue des Paudex et la rue du Bugnon
Présidence: Fourmi rouge
- **Préavis N° 15-2022** - Aides sociales extraordinaires destinées aux personnes physiques et aux associations à but social, en période de crise sanitaire
Présidence: Les Vert.e.s
- **Préavis N° 16-2022** - Modernisation du monte-charge du Centre technique communal
Présidence: UDC
- **Préavis N° 17-2022** - Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village
Présidence: PSR

16. Motions, postulats, interpellations

- Motion Ali Korkmaz intitulée « Pour une voie d'accès sécurisée à la Ferme du Village »
- Postulat Ndeye Awa Diedhiou intitulé « Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré »

17. Questions, propositions individuelles et divers

Le Président communique qu'il a reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat de Mme Colette Racloz
- Une interpellation de Mme Melinda Zufferey-Merminod
- Un dépôt de motion de M. Sylvain Richard
- Un dépôt de motion de M. Ali Korkmaz

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 16 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal 16 décembre 2021

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Simon pour son travail de retranscription et Madame Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démission

A ce jour, le bureau n'a reçu aucune demande de démission

Le Président ouvre la discussion.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

Démission du Conseil communal

Madame,

Comme annoncé à mon parti, je démissionne du Conseil communal avec effet au 03 Février 2022.

Les raisons de mon retrait sont multiples. Tout d'abord, je tiens à souligner que j'ai toujours été fier d'habiter à Renens et d'appartenir à cette Commune.

En 1995, j'ai découvert pour la première fois la Ville de Renens pour des raisons professionnelles et j'y ai emménagé en octobre 1997. Dès mon arrivée, j'ai été contacté par mes voisins pour intégrer un parti politique, ce que j'ai catégoriquement refusé. En 2001, j'ai rencontré l'ancienne conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller. Elle m'a convaincu de l'aide que je pouvais apporter en soutenant et conseillant la population dans le remplissage de leur déclaration d'impôt et m'a formé en ce sens. J'ai ainsi, grâce à elle, ajouté ceci aux différentes activités bénévoles que je faisais déjà.

A la fin de l'année 2005, j'ai rencontré Marianne Huguenin, ancienne syndique, et après un entretien riche, j'ai accepté d'intégrer le parti de la Fourmi Rouge pour les élections communales de 2006. Comme vous le savez peut-être, j'ai été assermenté fin juin 2006 comme Conseiller communal et membre de la Commission des finances. S'ensuivent cinq années intenses de formation mais de plaisir. En effet, il existait alors une harmonie constante entre les différents mouvements de gauche de la Commune de Renens. En 2011, après un triomphe de notre parti la Fourmi Rouge, j'ai été satisfait de voir que tous les partis de Renens étaient représentés au niveau de l'exécutif. L'arrivée du parti d'extrême droite au sein du Conseil communal était tout de même une grande déception. Toutefois, l'on peut dire que mon deuxième mandat était une réussite.

Lors des élections du Conseil communal et Municipal de 2016, nous avons dû faire face à une remise en question de l'harmonie qui existait au sein des parties de gauche, ce que j'ai vécu comme une plus grande déception. De plus, l'équilibre de représentation des municipaux a été remis en question par certains, malgré l'accord de dernière minute.

Mon troisième mandat fut très difficile. En effet, je ne me retrouvais plus dans cette gauche pluridisciplinaire de Renens malgré l'harmonie et la joie qui existait au sein de mon parti. Pour les élections de 2021, nous avons dû batailler seuls, parce qu'il n'y avait plus d'accord entre

les différents partis de gauche, ce qui m'a extrêmement déçu. Je ne m'étalerai pas sur les faits que j'ai pu voir en tant qu'observateur lors des dernières élections, ni sur le manque d'intérêts de la population votante. Je précise tout de même que le Préfet a tout de même dû intervenir pour certaines anomalies constatées. C'est là que j'ai décidé de ne plus siéger, toutefois, et à la demande de mon parti, j'ai accepté de le faire jusqu'à la fin de l'année 2021. Nous voilà en 2022 et je souhaite me libérer de mon mandat de Conseiller communal, face à cette désillusion et cette déception grandissante.

Pourtant, quand je suis arrivé en 1997 à Renens, j'ai vu en cette Commune une merveilleuse harmonie et une grande diversité. Tout ceci m'a rendu fier d'appartenir à la Ville de Renens. Je l'ai ainsi admirée, adorée et j'y ai adhéré. Bien que je m'y trouve toujours bien et en harmonie, je ne souhaite toutefois plus faire partie de sa vie politique de manière active au sein du Conseil communal.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, une bonne continuation dans la vie politique de Renens.

Reza Safai

La parole n'étant plus demandée, Le Président remercie Monsieur Safai et clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Nomination de la secrétaire suppléante du Conseil

Comme annoncé lors de notre dernier conseil et faisant suite à la démission de Monsieur Grégoire Menoud, secrétaire suppléant, la commission de recrutement vous propose la candidature de Madame Marie-Claire Chabloz.

Lors de son entretien d'embauche Madame Chabloz avait dû rédiger un communiqué afin d'annoncer sa nomination, voici son contenu :

Née en 1969, domiciliée à La Tour-de-Peilz, Madame Chabloz a suivi sa scolarité sur la Riviera Vaudoise. Après une formation d'employée de commerce et d'assistante de direction, cette dernière a travaillé principalement pour des institutions d'enseignement supérieurs tels que l'Université de Lausanne et la Haute Ecole de Santé Vaud. Elle a également travaillé dans des multinationales privées ainsi que pour les Communes de Vevey et Montreux. Lors de sa fonction de secrétaire de direction auprès de la Commune de Montreux, elle était, entre autres, la secrétaire de la Municipale en charge du dicastère de la Cohésion Sociale, familles et jeunesse.

Du fait de son expérience professionnelle et de son profond attachement au canton de Vaud, Madame Chabloz s'est révélée comme la candidate idéale pour le poste de secrétaire suppléante de notre belle ville de Renens.

Le Président ouvre la discussion sur ce point

La parole n'étant pas demandée, nous passons à la nomination de Mme Chabloz comme secrétaire suppléante de notre Conseil communal.

- Celles et ceux qui acceptent la nomination de Madame Marie-Claire Chabloz en tant que secrétaire suppléante de notre conseil le font par un lever de main
- Celles et ceux qui s'opposent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que Madame Chabloz est élue secrétaire suppléante du Conseil communal de la ville de Renens.

5. Assermentations

Selon l'art. 8, al. 1 du Règlement du Conseil, les membres sont assermentés devant le Conseil par Le Président.

M. le Président appelle la nouvelle secrétaire suppléante ainsi que Monsieur Alexandre Vila, nommé il y a déjà quelques temps en qualité d'huissier suppléant pour leur assermentation

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie Mme Marie-Claire Chabloz et Monsieur Alexandre Vila de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par « Je le promets ».

M. le Président félicite les nouveaux assermentés, leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée ce point de l'ordre du jour est clôt.

6. Communications de la Présidence

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité du 24 janvier 2022 sur ses activités du 7 décembre 2021 au 24 janvier 2022 ainsi que les diverses réponses écrites aux Conseillers communaux.

Le Président demande à La Municipalité si elle a d'autres informations à nous transmettre oralement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, bonsoir Mesdames les secrétaire et secrétaire suppléante,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité tout d'abord. En addition des nombreuses communications et réponses que nous avons apportées, je tenais à vous informer en primeur d'un travail que nous avons fait dans le champ de l'égalité, puisqu'en 2016, nous avons signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Au centre de ces engagements prévus on retrouve la sensibilisation bien entendu à cette thématique et aussi la réalisation concrète de cette égalité. Nous avons aussi à quelques reprises été interpellés par le Conseil communal et nous vous avons annoncé que nous allions entreprendre, conformément à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes une étude sur l'égalité salariale. Nous avons maintenant les résultats qui confirment, par une entreprise spécialisée, qu'en moyenne, et en chiffres absolus, les femmes gagnent 13% de moins que les hommes au sein de l'Administration communale. Mais en tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et aux fonctions exercées, cet écart est de 0,2%. En fait, c'est parce qu'effectivement, nous avons un plus grand nombre de femmes dans les cadres et nous sommes conformes aux exigences. Mais bien évidemment, nous voulons aller plus loin et c'est le travail que nous allons nous donner comme objectif à réaliser dans la suite de nos travaux au sein de l'Administration communale. La bonne nouvelle, c'est que nous sommes conformes et nous allons travailler à diminuer cette différence encore existante.

Je voulais aussi, merci Mme Clerc, concernant l'espace solidaire qui, vous le savez, depuis de nombreux mois dispense des repas à des personnes dans la précarité notamment, mais pas que, vous informer qu'il a déménagé dans l'espace Mancini, situé au 14 Avril 19. Il propose des repas non pas le mardi comme indiqué dans le document, mais le mercredi actuellement. Mais ceci est susceptible de changement aussi, parce qu'effectivement la structure cherche sa nouvelle place dans la configuration solidaire de la Ville de Renens. Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à tout le monde,

Je voulais juste remercier la Municipalité car suite à mon interpellation du dernier Conseil, elle a fait une prise de position par rapport au conflit syndical de l'entreprise Smood. J'ai trouvé que c'était une très bonne prise de position, ce qui était, et vous l'avez certainement lu, c'est la réponse de Smood qui est, je ne sais pas comment dire, mais elle est vraiment teintée (pour

ne pas dire plus) d'arrogance et de mépris. Et pour vous tenir informés sur ce conflit syndical et pour ne pas faire trop long, je vais juste vous lire un communiqué de presse du 25 janvier du Syndicat Unia qui dit : « Le syndicat UNIA regrette que le processus de conciliation avec Smood ait échoué et condamne le fait que l'entreprise ait licencié des grévistes durant la période de conciliation violant ainsi la paix du travail. Le syndicat mettra tout en œuvre pour défendre les salariés et faire respecter leurs droits. UNIA continuera à s'engager pour l'amélioration des conditions de travail et veiller à respecter la convention collective de travail auxquels Smood est soumise ». A cela je rajoute : elle ne veut pas se soumettre. Merci

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Merci Monsieur le Président

C'est bien à vous que je m'adresse. Je reviens sur le point d'avant : communication de la Présidence. Je sais que Madame Carole Castillo a reçu une lettre. Est-ce qu'elle vous l'a transmise ? Est-ce que vous allez nous la lire ?

- **M. Le Président**

Non, Madame Castillo ne m'a rien transmis. Elle souhaite faire la lecture de ces différentes lettres le mois prochain.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues

Je profite que le thème des repas des enfants dans les structures d'accueil soit évoqué dans les communications de la Municipalité pour tenter, avec l'aide de la Municipalité, d'objectiver la remarque que me fait parfois mon fils lorsque je lui demande comment s'est passée sa journée :

Papa, la journée c'était bien mais le repas à la cantine, c'était bof

Je lui rappelle que ne pas aimer un aliment n'est pas synonyme de mauvais mais, de fait, je n'ai aucun moyen de savoir si son avis, maintes fois répété, est lié à une préférence personnelle ou s'il s'agit d'une réalité objectivement vérifiable.

D'où ma première question sur ce thème des repas :

- La municipalité s'assure-t-elle de la qualité gustative des mets proposés aux enfants et cette assurance qualité reflète-t-elle une réalité vérifiée et vérifiable sur le terrain ?

J'ai une seconde interpellation sur ce thème. La Municipalité annonce remettre, partiellement, en jeu le marché de livraison des repas pour l'accueil de jour. C'est le fait que ce remaniement soit partiel qui m'interpelle :

- Pourquoi ne pas remettre au concours l'entier de la prestation ?
- Cette réflexion d'une remise au concours complète a-t-elle au moins eu lieu ?
- Le partage de la prestation entre deux entités ne risque-t-il pas d'engendrer un coût supérieur à celui facturé par un seul prestataire ayant l'entier du marché ?

Je vous remercie.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre question, Monsieur Gruber. Merci également de me l'avoir envoyée avant. Malheureusement j'avais un groupe de travail et je n'ai pas pu y travailler avant. Je vais essayer d'y répondre comme ça, mais j'apprécie votre attention.

Effectivement c'est bien le secteur enfance, cohésion sociale qui s'occupe des repas dans l'accueil préscolaire, parascolaire et aussi pour les réfectoires. C'est donc bien à moi que s'adresse votre question. Par rapport à votre première question sur la qualité gustative des repas, oui effectivement cette qualité gustative est observée, vérifiée par les familles (apparemment pas par votre fils 😊) mais de manière générale c'est plutôt apprécié par les familles et par les professionnels. Le label Fourchette Verte, qui est le label que nous utilisons, fait aussi l'objet de test. Il existe des testeurs et testeuses Fourchette Verte qui font une petite formation et qui viennent vérifier le goût, la qualité, la composition des menus. Vous me direz que ça ne fait pas forcément le goût de tout le monde, mais oui, il y a une vérification qui est faite sur cette qualité et surtout sur la composition des menus, sur la présentation et l'annonce des menus à l'avance. Et ce que je peux encore vous dire, c'est que nous sommes actuellement avec le service de l'enfance cohésion sociale en collaboration avec d'autres services en train d'élaborer une charte alimentaire parce qu'effectivement, autour de l'alimentation beaucoup de choses se jouent, il y a la qualité, la composition et aussi avec qui est-ce qu'on travaille, est-ce qu'on travaille avec des circuits courts ?

Voilà, il y a un ensemble de choses qui se passent autour de l'assiette et nous avons envie de travailler sur cela de manière au niveau des valeurs, aussi de manière transversale et nous sommes entrain d'élaborer cette charte alimentaire. C'est ce que je peux vous dire pour votre première question.

La deuxième question, par rapport à un double prestataire. Pourquoi avons-nous fait le choix d'un double prestataire ? Dans un premier temps, je peux vous dire que nous en avons discuté en Municipalité. C'est une question qui se posait clairement. Nous travaillons avec Afiro depuis longtemps ; c'est une entreprise sociale d'insertion et nous sommes très contents des liens que nous avons avec Afiro. C'est peut-être effectivement un petit peu plus cher, mais c'est aussi ces critères sociaux qui font que nous travaillons avec ce prestataire-là. Nous étions très déçus d'apprendre qu'elle ne pourrait pas couvrir le marché, les besoins de la Ville de Renens dont l'accueil de jour en est un. Afiro serait resté le même et unique prestataire s'il avait pu couvrir nos besoins, mais il ne le peut plus. Nous grandissons et il n'a pas les moyens de répondre à nos besoins donc on s'est posé la question de soit changer d'entreprise, soit d'en choisir une autre pour le parascolaire et nous avons décidé de garder ce lien avec Afiro et de choisir un autre prestataire pour le parascolaire pour les raisons que je viens de vous citer. Est-ce que ça coûtera plus cher ? De toute façon l'offre sera soumise aux marchés publics. Je ne sais pas encore d'ailleurs quel sera le résultat, je ne peux pas vous dire s'il y aura un coût supplémentaire lié au fait que nous utiliserons deux entreprises, je ne peux pas complètement l'exclure mais ce serait en lien avec tout ce que je viens de vous dire, ce choix de travailler avec cette entreprise-là nous donne satisfaction et qui de plus est une entreprise sociale. Ce que je peux vous dire pour l'instant c'est que je ne manquerai pas de vous tenir informés du résultat de l'appel d'offres. Si cela vous convient, je considère avoir répondu à votre

interpellation. Je vous remercie.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

J'aimerais juste rebondir sur la communication qui concerne la Ferme du Village. J'aimerais communiquer la chose suivante, j'aurai des questions par la suite. Il y a un atelier participatif qui a eu lieu le 13 septembre dernier au Pavillon des Corbettes sur ce projet. J'y ai personnellement participé et on avait annoncé à la clôture de cet atelier de communiquer un compte rendu dans un délai d'un mois. Ce dernier, donc le compte-rendu, a été édité le 12 octobre 2021. Il n'a été transmis aux participants de l'atelier que le 18 janvier dernier par un mail d'un collaborateur du service de gestion urbaine. Ce même mail annonçait des réunions prochaines avec les différents services de la Ville afin de connaître leurs envies et leurs attentes et, à la suite de cela, la rédaction d'un appel d'offre afin de trouver un collectif ou une association qui s'occuperait de cette ferme renanaise aurait lieu avant l'été 2022 et que les participants en seraient tenus informés en temps voulu.

Mes questions étaient les suivantes :

C'est effectivement la rédaction de ce compte rendu qui apparemment a été effectué dans le délai imparti, donc dans le délai d'un mois, pourquoi avoir attendu trois mois pour le transmettre ceci aux participants ?

Ensuite, comme se fait-ce que ce projet de rénovation, réaffectation, réhabilitation soit travaillé, présenté et communiqué par des tiers sans qu'il soit officiellement présenté à ce Conseil communal ?

C'était pour les questions. J'ai encore un étonnement à vous faire part. Comme je fais partie de la liste de distribution de ces mails échangés, vu que j'ai participé à cet atelier, j'ai été étonnée que M. Ali Korkmaz communique par mail le 28 janvier dernier, à l'ensemble des participants, qu'une motion pour une voie d'accès sécurisée à la ferme du village qui pourrait éventuellement les intéresser, serait discutée ce soir lors du Conseil communal, a été mentionnée. Donc l'intégralité du texte de la motion a été communiqué par mail alors qu'il a été jugé non recevable par la Présidente du Conseil, ce dont nous avons été informés le jour précédent soit le 27 janvier par notre secrétaire communale, Mme Simon, et sur lequel nous devons nous prononcer ce soir.

Si vous pouvez me répondre sur les deux questions c'est bien volontiers, autrement je peux attendre le prochain Conseil. Je vous remercie.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je peux effectivement essayer de répondre à vos questions.

Concernant le délai, effectivement ce rapport a été rédigé par le bureau Graine de Ville qui nous accompagne dans cette démarche et c'est un rapport qui a fait quelques allers-retours pour savoir quel niveau de détails on veut donner. Effectivement, il s'est un peu arrêté sur certains bureaux par moment et on s'en excuse. Ce n'était pas volontaire. Par contre ce qui était parfaitement volontaire, c'était de l'envoyer d'abord aux habitants qui ont participé à

cette soirée. On leur avait promis de les consulter par ce biais-là, c'est-à-dire qu'on l'envoyait et si quelqu'un avait l'impression qu'il manquait quelque chose d'important ou bien qu'on avait mal rendu certains propos, il aurait pu se manifester et on aurait pu faire les corrections avant de le transmettre au Conseil communal. Je crois que c'est un peu comme ça qu'on voyait la démarche depuis le début et qu'on l'a réalisée. Ensuite, concernant l'intervention de M. Ali Korkmaz, je l'ai découverte en même temps que tout le monde dans ce groupe. Je n'étais pas au courant qu'elle allait se faire sur ce mode-là, qu'elle allait se faire tout court. Je ne cautionne pas non plus cette façon de faire, mais voilà elle nous a échappé complètement.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Cher Président, Cher.e.s toutes et tous,

J'interviens ce soir au nom de M. François Delaquis et en mon nom. On aimerait remercier la Municipalité pour la réponse apportée à propos de la coupure d'eau et souligner qu'il manque une réponse à une de nos questions qui concerne la communication à propos de ce type d'incident. En effet, ce type d'incident doit permettre d'améliorer le service à la population, la communication, la transparence et ce serait une vraie plus-value si la Municipalité pouvait réfléchir à une stratégie, des protocoles pour pouvoir informer la population en temps réel lors de ce type d'incident par Bluewin, par les réseaux sociaux ou alors tout simplement sur le site Internet et je remercie d'avance la Municipalité de se pencher sur cette problématique. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On entend votre question et on va la transmettre. Vous savez que c'est bien Lausanne qui gère cet élément, donc nous ne serions que transmetteurs. Est-ce qu'on peut estimer faire mieux ? Je transmettrai ceci lors d'une de nos prochaines séances. On se voit une fois par année, c'est autour de l'été et je propose d'en faire un thème à ce moment-là, ça peut intéresser les autres communes. Merci

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Bonsoir,

Si je regarde le communiqué de la Municipalité il y a juste une question que je me pose. J'habite au 24 Janvier et j'ai vu que sur le carrefour 24 Janvier-Avenue du Temple, on a complètement arraché les laurèlles donc à part tout ce qui a été détruit sur le 14 Avril, la Rue de Lausanne, etc... Je ne comprends pas quand je lis ça, alors que pendant la campagne électorale les partis écologistes ont dit que des arbres seraient plantés et qu'il y aurait ainsi de la verdure. Il ne faut pas me raconter que les laurèlles étaient préjudiciables à la biodiversité comme on dit. Non sous les laurèlles et les tuyas, il y avait des hérissons qui habitaient. Maintenant on va nous planter des arbres, des haies vives, ça me fait un peu rigoler et je trouve même triste qu'on détruise des choses existantes comme vers la place de jeu de la Place du Marché 14 Avril où on a détruit des centaines, des dizaines d'arbres, des laurèlles pour mettre du goudron et du béton. Il faudrait peut-être être un peu logique et dire on arrête de mettre du goudron et du béton. Il faut arrêter d'enlever de l'herbe pour mettre des choses comme ça. Moi je suis là depuis 1960 à Renens et ça me fait pleurer quand je vois ça.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Alors effectivement, ma réponse ne va pas vous surprendre. La laurelle effectivement c'est une plante invasive qui prend le dessus sur les autres plantes qui ont d'autres intérêts. Effectivement, elle est en train d'être retirée dans toutes les villes, c'est une politique dictée par le Canton, donc effectivement, la laurelle n'est plus la bienvenue dans nos villes.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

En lien avec le chantier qui est en cours, c'est vrai que c'est un chantier majeur qui transforme nos rues et, pour accueillir l'infrastructure du tram, nous sommes malheureusement obligés d'enlever quelques arbres et les remplacer. Au final, le bilan est positif : il y aura plus d'espaces verts et il y aura plus d'arbres qu'avant. Donc c'est vrai que c'est un mauvais moment à passer, ce sont des transformations assez importantes il y en aura encore pendant le mois de février, mais je vous assure qu'au final le bilan est positif, on a veillé à cela.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Rebonsoir Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Je reviens sur plusieurs points de votre communication. Tout d'abord pour demain, Renens ferme du Village, j'aimerais savoir si les habitants du quartier du village qui vont être directement impactés par tout ce nouveau projet ont été eux aussi consultés. C'est une première question.

Ensuite sur les décisions prises j'ai deux lignes qui m'ont personnellement interpellé. La première, c'est le total des subventions annuelles pour les sociétés sportives. Je me rends compte qu'on attribue chf. 102'800.00 sur un total de 26 associations sportives au sein de la commune. Donc, si je fais le calcul, ça fait un peu plus de chf. 3'900.00 par association en divisant à parts égales, bien sûr. Par contre, je me rends compte qu'on attribue 1.467'000 millions à la culture sur 3-4 grands receveurs qu'on connaît tous plus ou moins. Si je fais le calcul, en divisant par 6, ça fait un peu plus de chf. 240'000.00. Donc ça m'interpelle un peu et j'aimerais savoir en fait pourquoi cette telle différence, c'est 14 fois plus en termes de budget et quels sont les avantages et la visibilité que la culture peut amener par rapport aux sociétés sportives qui, elles, à travers l'histoire de cette commune, ont toujours brillé que ce soit au point de vue cantonal, national voire international. La preuve en est quelques sportifs d'élite qui sont sortis de nos communes.

Et finalement, je suis aussi très interpellé au dernier point de communication qui a été faite : pourquoi est-ce qu'on fait de la publicité pour une exposition à la Ferme des Tilleuls et pas sur d'autres événements culturels ou sportifs qui ont lieu sur la commune ? Est-ce que vous êtes sponsorisés par les Tilleuls ? A ce moment-là, on devrait tous porter des T-shirts. Et aussi, surtout je me rends compte que durant la période de Noël des personnes ont essayé d'aller visiter cette belle Ferme des Tilleuls et voilà qu'elle se trouvait en vacances, fermée jusqu'au 9 janvier. Expliquez-moi le raisonnement d'avoir un centre d'exposition qui est fermé pendant les vacances où les gens peuvent aller le visiter. Merci.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Concernant la consultation des habitants du village, effectivement on l'a faite comme vous l'avez vu, vous l'avez peut-être lu aussi dans les documents de ce soir. On l'a fait pour la fontaine, on a fait une journée portes ouvertes pour la ferme. C'était une première façon de les intégrer. Mais ce qui est dit déjà un peu, si vous lisez entre les lignes, c'est qu'effectivement, à partir du moment où on a commencé à travailler sur cette ferme, ce sera un chantier ouvert à toute la population et ceux qui ont envie de venir mettre la main à la pâte, de venir aider, donner des conseils, faire quelque chose avec nous, sont les bienvenus. C'est comme ça que ce projet a été prévu dès le départ. Donc oui, on a commencé par cette journée portes ouvertes mais on ne va évidemment pas s'arrêter là et on ne va pas mettre les habitants de Renens village devant un projet accompli. Ils vont pouvoir l'accompagner du début à la fin, pas de souci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je prends la parole pour un début de réponse aux subventions sportives pour dire que la lecture que vous avez faite est juste. Mais elle est incomplète parce qu'effectivement, dans les subventions que nous allouons à des structures que nous considérons comme des structures sportives et d'activités physiques, nous devons inclure bien évidemment la piscine, qui peut nous coûter, ça dépend des années, du nombre de billets, jusqu'à 1 million, 1 million deux par année. Le centre sportif de Malley où on a une convention qui nous plafonne à 1 million et il y a aussi des subventions qui ne paraissent pas dans le document que vous avez reçu notamment le FC Renens. C'est un espace énorme, un bel espace pour lequel aussi il n'y a pas de DDP. Et c'est un espace aussi sur lequel on consacre un ou deux collaborateurs, cela dépend des périodes, pour l'entretien du terrain, pour mettre à disposition des surfaces de qualité à la jeunesse et à d'autres personnes. Mais vous avez raison, dans notre programme de législature qui est en cours de rédaction, et déjà par la création du dicastère sport-intégration-RH, c'est parce que nous voulions aussi mettre un accent sur la pratique d'une activité physique à toutes et tous, quelle que soit sa provenance. Pour des éléments de santé de vie sociale, de vivre ensemble et mutualisation aussi des échanges et du social. Donc on est dans cette ligne là et grâce au fait que vous avez validé, il n'y a pas longtemps, un délégué au sport, on va pouvoir venir vers vous avec des propositions renforcées, cadrées, et c'est le travail que le service de M. Oumar Niang va réaliser ces prochaines semaines. Mais je répondais parce que j'étais plus responsable de ce budget que lui-même. Troisième point, Mme Jaccard va vous répondre pour la Ferme des Tilleuls, son accessibilité et notre « sponsoring ».

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, Monsieur Guedes,

Pour répondre à votre question, j'aime dire que le sport ne doit pas déshabiller la culture et la culture ne doit pas déshabiller le sport. Ce sont deux entités qui sont absolument indispensables dans la vie quotidienne de chaque citoyen et citoyenne et, effectivement, s'il y a des grands sportifs rennais qui brillent même à l'international, il y a aussi des grands acteurs culturels qui brillent à l'international qui viennent de Renens. Je cite notamment Carlos Leal qui aujourd'hui est à Hollywood ou bien Viktor Koston qui par exemple travaille avec Soprano. Donc pour dire que la culture à Renens est tout aussi utile que le sport et aussi que cette

politique culturelle des subventions a été acceptée par notre Conseil et c'est tant mieux. Je me réjouis aussi de savoir qu'on va pouvoir développer une vraie politique du sport et que Monsieur Oumar Niang s'en réjouit. Quant à la ferme des Tilleuls, c'est vrai qu'elle a été fermée à Noël parce qu'on avait constaté que les deux dernières années la fréquentation était extrêmement basse, que c'est une petite équipe et que cette équipe avait aussi besoin de pouvoir prendre des vacances et de pouvoir s'arrêter. D'autant plus que l'exposition arrivait à son terme et qu'il fallait préparer la nouvelle exposition qui sera d'ailleurs visible dès le 16 février et qui s'appelle « Des Natures ». J'espère avoir répondu à vos préoccupations, Monsieur Guedes.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Chère Madame, merci pour votre réponse.

Juste ne pas faire d'amalgame. Quand je demandais dans mon dernier point pourquoi est-ce qu'on mentionne sur la communication de la Municipalité uniquement des événements de la ferme des Tilleuls et pas d'autres ? Il ne s'agit pas d'un combat sport-culture. Aujourd'hui, on a des événements du GAF qui ont lieu, il y a d'autres événements culturels, d'autres expositions. Pourquoi ceux-ci ne sont pas mentionnés et pourquoi les Tilleuls le sont ? C'est ça ma question concrètement, il n'y a pas de combat sport-culture, c'est juste quel est le critère qui a servi dans cette communication qui nous a été transmise pour que ce soit uniquement l'événement de la Ferme des Tilleuls qui apparaisse ? Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur Guedes, j'entends votre remarque. On a un Carrefour Info dans lequel on met énormément de choses aussi. Il est vrai que l'on porte une certaine attention à la Ferme des Tilleuls. Pourquoi ? C'est parce qu'aussi on est largement impliqués. Ce Conseil a voté un certain nombre de préavis, on a débattu de l'arrivée de l'Organugamme. C'est un lieu emblématique, c'est un lieu qu'on s'est engagé à mettre à disposition du public. Je crois un lieu un peu particulier par le fait que quand on a acquis cette Ferme des Tilleuls, on l'a eue à un prix relativement bas à l'acquisition. Après, il y a eu un préavis pour lequel vous avez vu combien on a investi pour le rendre beau et emblématique. Aujourd'hui, c'est un lieu qu'on a ouvert à toutes et tous qui est ouvert tous les jours. Qui a aussi pour fonction de permettre à des jeunes de s'activer dans un métier, c'est l'ORIPH qui est derrière. C'est pour ça qu'on est peut-être très en soutien derrière ceci mais on peut l'ouvrir à d'autres et on peut s'engager aussi à vous publier d'autres choses. Ça fera des documents du Conseil communal encore plus longs, j'espère que vous aurez le temps de tout lire parce que on doit faire aussi parfois des sélections. On est conscients qu'on vous donne beaucoup d'informations simultanément, mais pourquoi pas en rajouter un peu, si c'est votre demande. L'intention étant que plus nous sommes dans toutes ces structures, plus nous les accompagnons, mieux nous vivrons ensemble. On entend votre proposition. Merci à vous.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Peut-être pour répondre et à Monsieur Clément et à Madame Jaccard, effectivement, la surinformation tue l'information. Par contre, avec ma famille quelque part j'ai été victime du fait que la Ferme était fermée et on avait prévu d'aller voir cette intéressante exposition. On

a un site internet qui s'appelle Renens.ch sur lequel on a des multiples activités qui sont annoncées je pense qu'effectivement on a aussi un Carrefour Info qui annonce ce genre de choses. L'idéal c'est quand il y a des périodes de vacances qui sont prévues et du coup des expositions qui sont fermées, ce serait peut-être utile de l'annoncer. Ça mettrait tout le monde raccord et ça aiderait que ce soit les habitants de Renens ou les gens qui ont envie d'aller visiter cet intéressant objet. Merci

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne veux pas surenchérir, mais effectivement, nous avons conscience que nous sommes une ville. Nous avons aussi cette envie de ne plus penser que pendant les vacances il n'y a personne. C'est un travail que l'on fait aussi pour que nous ayons ce statut de ville qui vit à l'année et qui cesse de penser que l'été, les vacances, il n'y a plus personne ici qu'on est tous ailleurs. Parce que si certains d'entre nous vont ailleurs, les gens d'ailleurs viennent ici et on a envie d'avoir des animations. Mais en tous cas, si on n'intensifie pas les périodes d'activité vous avez raison, Madame Negri Capt, au moins de le communiquer. Merci.

- **M. Richard Neal, PSR**

Rebonsoir,

J'aimerais revenir en arrière sur les prestations des repas. J'ai essayé de poser la question plus en avant, mais on a été pris par un autre sujet entre deux. Juste pour information, est-ce qu'il y a des lieux où il y a de l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecolier) et de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) dans le même local ? et si oui, est-ce que ces gens-là vont être fournis par deux fournisseurs différents ? donc deux menus différents, ce qui va donner obligatoirement des bagarres autour de la table... « moi j'veux ça, moi j'veux ça »... (on connaît nos gamins, hein ?) et si non, dans ce cas-là ne serait-il pas plus souhaitable qu'on fournisse un certain nombre de ces lieux à l'Afiro pour la quantité de repas qu'ils peuvent faire au maximum et qu'on cherche un prestataire pour les autres lieux et qu'on règle en fonction du lieu et pas en fonction de l'âge du gamin qui va manger ? Merci

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre question et l'illustration d'une table où deux enfants auraient un menu différent et tout ce que ça pourrait engendrer. Quoiqu'il y ait beaucoup de tables où les enfants ont des menus différents parce qu'il y a énormément d'enfants qui ont des menus spéciaux aujourd'hui dans les lieux d'accueil de jour. Mais ceci dit, ce qui a été décidé c'est de fournir l'accueil préscolaire y compris les UAPE qui sont dans les lieux préscolaires avec un prestataire et l'accueil parascolaire, donc les APEMS et les réfectoires avec la nouvelle entreprise pour laquelle nous allons faire un marché public. C'est ça qui a été décidé. Je ne sais pas si j'ai répondu à toute votre question, mais c'était l'idée en fait de scinder en deux. Puis effectivement, par simplification, de chercher pour le parascolaire une nouvelle entreprise et de garder Afiro pour le préscolaire. Les UAPE ne sont pas dans les mêmes lieux que les APEMS pour toutes sortes de raison et puis dans les APEMS, les APEMS côtoient parfois les réfectoires scolaires comme c'est le cas au Léman et à Florissant.

- **Mme Melinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Bonsoir Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipales, Municipaux, chers Collègues,

Je vous remercie de me donner la parole à ce moment parce que ça concerne justement la question des repas scolaires. Vous avez mentionné avant le label Fourchette verte et je serais intéressée de savoir si dans vos réflexions vous avez également la possibilité d'intégrer le label Fourchette verte ama terra qui est en fait la continuité de la Fourchette verte pour une alimentation bas carbone, responsable et à circuit court.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je ne connais pas ce label, donc je pense que nous n'avons jamais discuté de cela. Si vous me transmettez le nom précis je pourrais poser la question au Chef de service et en discuter avec lui volontiers.

- **Mme Melinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Je le ferai. Ça fait partie du label Fourchette verte, c'est uniquement un ajout supplémentaire.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci, je me renseignerai et je reviendrai vers vous.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Rebonsoir,

Si je lis dans l'ordre du jour : liste des interventions transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité. Je tombe sur des choses : séance du Conseil communal date de dépôt 2013, 2013, 2014, 2017 et j'en passe, il y 2018, et je me pose la question : est-ce que la Municipalité se réunit une fois tous les cinq ans ? Ne pourrait-on pas libérer un peu ces choses qui traînent depuis 2013, et qui dans une année auront 10 ans. Je ne sais pas si les Municipaux sont là une fois par année, je me pose la question. Je ne vous cite pas tous les autres mais on peut se poser la question

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous allons dans quelques minutes évoquer un préavis qui traite justement de nos retards et je vous invite à prendre la parole lorsque nous le ferons. Plus sérieusement ou plus globalement, on a quelques objets en retard on s'en est excusés. On a pu expliquer que certains retards étaient liés à notamment au Covid, je l'ai dit une fois ou l'autre je crois déjà. Ce n'est pas une excuse, on ne se cache pas derrière quelque chose qui malheureusement nous arrive, mais on a aussi été impactés par le Covid. On a passé pas mal de temps à choisir nos priorités et, pour certains thèmes, ça demande un accord, ça demande un travail, ça demande un contexte. On en parlé avec une commission dédiée qui a travaillé sur les préavis,

motions et interpellations, pour lesquels nous avons du retard et un grand nombre de réponses se trouvent dans le document dont le Président était Monsieur Richard Neal.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Pour moi, je me pose la question si le Conseil communal pourrait faire une intervention pour dire que maintenant on donne à la Municipalité un délai de 6 mois, je sais pas combien, pour dire maintenant vous nous réglez tout ça, parce que c'est des choses qui traînent depuis bientôt 10 ans qui je pense, honnêtement, pourraient être réglées assez rapidement. Si je parle de la Fête des Ecoles Lausanne-Prilly-Renens 2014, pour un centre-ville Mèbre Source Midi, trois rues pour les piétons. Il y'a des gens qui ont déposé des choses, qui ont été élus Municipaux et ça ne bouge pas. Je suis désolé, mais moi je suis un nouveau Conseiller communal, j'arrive, je tombe là-dessus je me pose la question de me dire mais est-ce que le Conseil communal a bougé ? Est-ce que la Municipalité a fait quelque chose ? Donc je vous pose la question et je me pose la question aussi.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Bonsoir,

Je voulais remercier la Municipalité, le bureau et les services de la commune pour la réponse à mon interpellation. Il y avait beaucoup de questions et les réponses sont très détaillées et je me rends compte que c'est un grand travail. Je promets de ne plus faire d'interpellation si longue au moins pour les deux prochains Conseils. Cela dit, si elle était si longue, c'est aussi parce que c'est un thème important auquel nous tenons tous que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder donc la tenue d'élections correctes et légitimes et c'est pour ça que je m'étais permis de détailler autant cette réponse. Je suis très contente de ce qui est dit. Il y a quand même que ça ressort un effort d'information à la population. Donc pour ceux qui nous écoutent, faites attention : ne faites pas remplir vos bulletins par quelqu'un d'autre par paresse, mais remplissez vous-même. Si vous ne le pouvez pas, la Municipalité est à votre service pour vous aider dans le vote. L'autre chose que je voulais dire c'est juste un petit détail par rapport à la constitution, à la réponse sur : quelle est la procédure de constitution du bureau électoral, je ne la lis pas toute. Il est noté que, toujours en application à la base légale, le bureau électoral de Renens fait appel aux membres du Conseil communal ainsi qu'à des personnes disposant du droit de vote et domiciliées dans la commune pour participer au dépouillement. Or, la loi a changé depuis le 1^{er} janvier. Quand j'ai fait l'interpellation, elle n'était pas encore disponible, elle a été disponible le soir même du Conseil donc ce n'était pas évident non plus de répondre à tout ça. Mais dans la nouvelle loi, c'est noté que le bureau électoral communal prend ses décisions en s'adressant, notamment, aux partis politiques. Le bureau électoral communal peut faire appel à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civiques au sens de l'article 13 du code civil suisse domiciliées de préférence dans la commune pour l'assister dans les opérations de dépouillement. Les personnes domiciliées dans la commune sont tenues d'accepter leur désignation, sauf juste motif. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci beaucoup.

- **M. Naim Smakiqi, PSR**

Bonsoir chers Collègues,

En fait j'ai juste une petite question pour la Municipalité. Le sujet c'est les votations. Qu'est-ce que la Municipalité a prévu pour les personnes qui ne savent pas lire et écrire pour aider ces gens, comment ils peuvent voter ? Et 2^{ème} question : vu qu'à Renens il y a un bon nombre de personnes d'origine étrangère, est-ce que la Municipalité a prévu de faire un bureau pour informer ces gens sur comment il faut voter ? Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour votre question. Formellement, à ma connaissance, nous n'avons pas envisagé de structure. Le Greffe municipal est en permanence ouvert à aider toute personne et de manière neutre, à exprimer son vote. Pour l'instant c'est les seuls éléments que je peux vous donner, je ne vois pas d'autre piste de réponse. Mais ça m'incite à y réfléchir peut-être pour d'autres votations-élections effectivement, qu'on fasse un maximum pour permettre aux gens qui ne savent pas lire et écrire d'exprimer leur vote comme vous le dites. On va reprendre ceci. C'est aussi une thématique que la CISE (Commission Intégration Suisses Etrangers) pourrait nous aider à aborder. On a peut-être des associations qui peuvent aussi nous aider à aller au contact de ces personnes afin que nous ayons effectivement un taux de participation qui s'accroisse. Merci pour votre intervention, mais pour l'instant, je n'ai pas plus que ça comme réponse.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai juste remarqué que dans la liste des interpellations en cours manquaient deux des interpellations que j'ai déposées au mois de septembre qui concerne le Chemin de St.-Georges et les miroirs. Je sais qu'elles sont actuellement en traitement mais, par contre, elles ne figurent pas dans la liste en question. Je vous remercie de les ajouter.

- **Mme Jaccard, Municipale**

Réponse à Monsieur Smakiqi - Comme vous le savez, j'ai un petit mandat chez Lire et Ecrire. Lire et Ecrire met à disposition une aide pour les personnes qui ne savent pas lire les courriers officiels, y compris pour expliquer comment voter pour des personnes qui ne sauraient ni lire, ni écrire. Et puis il suffit de s'adresser au no. de téléphone central, que je ne connais pas par cœur mais il y a aussi Français En Jeu, Caritas et autres qui font aussi ces démarches-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des finances

Le Président passe la parole à Monsieur Eugène Roscigno

- **Eugène Roscigno, PSR**

Préavis no 13-2022 – Mottey – Collecteurs Eaux claires + Eaux usée (EC-EU)

L'écart de CHF 398'000,00 entre le plan d'investissement et le montant de ce préavis s'explique par le fait que les normes ont changé par rapport au moment initial où ce projet était envisagé et que l'état du collecteur nécessite plus de travaux que ce qui était prévu à l'origine.

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Préavis no 14-2022 - Création d'un giratoire à l'avenue des Paudex et la rue du Bugnon

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Préavis no 15-2022 – Aides sociales extraordinaires destinées aux personnes physiques et aux associations à but sociale. En période de crise sanitaire

Le financement s'effectuera par un prélèvement sur le fonds de réserve – Aides financières COVID-19. Au vu des aides financières déjà prélevées sur ce compte et des dépenses prévues par ce préavis, on se situe actuellement au-dessous des CHF 2 millions prévus initialement.

C'est par 8 voix pour et 1 voix contre que la Commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Préavis no 16-2022 – Modernisation du monte-charge du Centre technique communal

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Préavis no 17-2022 – Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Le Président remercie Monsieur Roscigno et ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

La CUAT, a essayé de prendre, d'initier la même fonction que la commission des finances. C'est-à-dire de se réunir le lundi qui précède le Conseil communal à 18h30 avant les réunions de groupe. Elle s'est donc réunie avec trois membres lundi passé. Il s'agit de Mesdames Muriel Rossel, Sandra Martinelli et moi-même. Nous avons délibéré sur le préavis qui serait du ressort de la CUAT et nous sommes engagées à y participer. Nous souhaitons que cette séance soit référencée afin de comptabiliser les jetons de présence et demandons que les membres de la CUAT se réunissent en fin de séance pour discuter de la prochaine rencontre. Je voulais juste vous tenir attentif que selon le pv de la séance de la CUAT qui a eu lieu le 15 novembre dernier le point 6 énonçait les prochaines réunions de la CUAT et les décisions tombées étaient les suivantes : « la commission se réunira chaque lundi précédant la réunion du Conseil communal. Un calendrier des réunions pour le 1^{er} semestre sera joint à l'ordre du jour. La prochaine réunion de la CUAT aura lieu le 31 janvier à 18h30 en présence du Chef de service de l'urbanisme et des Municipaux concernés. M. Martin Hofstetter se charge de réserver la salle et d'en informer les membres ».

Nous nous sommes réunies en fait sans avoir en fait aucune information ni convocation de séance. On a dû un peu prendre une salle au pied levé et j'aimerais juste vous demander que, partant de ce principe qui a été décidé et sachant que la prochaine séance est planifiée au 7 mars 2022 à 18h30, nous prions la Municipalité de transmettre aux membres de la CUAT les modalités de cette rencontre d'ici le lundi 28 février, soit une semaine avant celle-ci afin que les membres puissent préparer les points portés à l'ordre du jour. Je tiens à vous rendre attentifs que si la majorité des membres de la CUAT possède une adresse mail sous renens.ch, ce ne pas le cas de la totalité de ses membres qu'il serait souhaitable de contacter par un autre biais. Je vous remercie d'avance.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je ne comprends pas très bien à quel titre vous vous êtes exprimée. La CUAT a un Président et un Vice-Président. Il se trouve que tous deux ont visiblement été absents pour des questions de santé. Mais Monsieur Hofstetter a été en contact avec le Président qui lui a dit qu'il n'était pas nécessaire d'être présent. Donc il y a renoncé et sur ce, vous vous êtes vus sans vos Présidents et sans Chef de service. Mais on reste à disposition, on l'a dit et surtout on restera à disposition des Présidents en fait.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me permets juste de vous corriger : il n'y a pas un Président et un Vice-Président, il y a deux Co-Présidents. Juste pour rectifier. Ensuite nous avons pris, Madame Rossel et moi-même contact avec les Co-Présidents par mail et nous n'avons reçu aucune information. Jusqu'à preuve du contraire, la séance était agendée. On a rejoint ce groupe et on se tient en fait aux séances planifiées. Sauf information contraire comme quoi la séance est annulée, je suis désolée, mais on se rend à ces séances. On agit dans le cadre du bénévolat, on essaie de le faire en notre âme et conscience, j'aimerais juste qu'au niveau de la communication... On a entendu avant qu'une séance pouvait en fait se rencontrer et qu'il n'y avait pas besoin d'avoir de quorum ou de Président pour délibérer. Nous avons uniquement échangé, ça s'arrête là et j'aimerais juste que l'on puisse avoir des informations sur la tenue ou non des séances. Ce, par respect aux gens qui tiennent à y participer. Je vous remercie.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je comprends tout-à-fait la CUAT. Par contre, on va se retrouver dans un problème : c'est que les Chefs de service sont convoqués au même moment à la commission des Finances. Par conséquent, je pense qu'ils n'ont pas de don d'ubiquité avec les Municipaux. Je ne vois pas comment ça pourrait jouer si votre séance a lieu en même temps que celle de la commission des Finances. Des personnes ne pourraient pas se retrouver aux deux endroits.

- **M. Basile Zufferey, Les Vert.e.s**

Bonjour à tous,

Effectivement, on vit une période particulière avec pas mal d'aléas de santé. Donc je m'excuse auprès des membres de la CUAT de cet imprévu. Effectivement j'ai bien communiqué avec Monsieur Hofstetter avant cette séance et je tiens à essayer de faire en sorte qu'on puisse communiquer par les biais qui sont possibles. Quand on est cloué au lit, ma foi, on n'a pas son mail forcément à disposition. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Le Président annonce que Monsieur Roland Delapierre du groupe UDC remplacera Monsieur Gérard Duperrex à la commission de Gestion ainsi qu'à l'organisation régionale de la protection civile (ORPC)

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Bonsoir

Juste une petite question : Monsieur Delapierre remplaçant Monsieur Duperrex à l'ORPC, Monsieur Duperrex étant nommé responsable, en tout cas Président de cette commission intercommunale, est-ce qu'il reprend automatiquement aussi la présidence ?

- **M. Le Président**

Sauf erreur, pour la CRI c'est une présidence qui doit être planifiée à l'interne. Donc, je vous laisserai le soin à l'interne de désigner un nouveau Président.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

12. Rapport de commission – Préavis N° 8-2021- – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Le Président prie M. Richard Neal, Présidente-rapporteur de la commission de Gestion de venir faire lecture du rapport de commission.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je me permets de faire le rapport à la place de Monsieur Duperrex, qui est actuellement accidenté :

La Commission de Gestion s'est réunie le 13 janvier 2022 à 20h à la Salle de Conférence de la Salle de Spectacles

Présents :

Pour la Commission :

Mesdames Maria Sisto, Laurence Plattner et Rosana Joliat et Messieurs Mehmet Korkmaz, Robert Mulopo, Florian Gruber, Richard Neal (Rapporteur) et Gérard Duperrex (Président)

Pour la Municipalité :

Mesdames Tinetta Maystre et Natalie Jaccard et Messieurs Jean-François Clément, Oumar Niang et Michel Veyre

La Commission et la Municipalité ont passé en revue les motions et postulats en suspens, tels que présentés par la Municipalité. Ensuite, la Commission a siégé seule et procédé aux votes qui l'ont amenée à accepter ou refuser une à une les propositions de la Municipalité pour le traitement des initiatives citées, objet dudit préavis.

Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque du 14 décembre 2000

Un commissaire demande s'il y a un délai de prescription car le report systématique de ces motions devient risible.

MUNICIPALITÉ : La Municipalité peut proposer des choses mais le Conseil Communal doit ensuite les accepter. Nous allons proposer un projet à la Savonnerie mais nous avons pris du retard car cette espace est actuellement utilisée par les containers du chantier du Tram. *La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces deux motions.*

Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013

MUNICIPALITÉ : Comme pour le précédent c'est quelque chose qu'on ne peut pas initier tant qu'il y a les travaux du tram. Nous ne pouvons pas empêcher les retards dans ces travaux. *La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat et cette motion.*

Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013

MUNICIPALITÉ : Nous allons bientôt pouvoir venir vers vous avec une proposition concrète qui a été mise en place dans d'autres communes (Yverdon, Montreux, Vevey) pour l'aide au logement pour les personnes aux ressources rares. Les PC familles répondent déjà à beaucoup de ces personnes.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013

MUNICIPALITÉ : Toujours le même souci avec la savonnerie que les précédents points.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014

MUNICIPALITÉ : Un préavis va bientôt arriver. Nous vous demandons un peu de patience encore.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015

Message de la Motionnaire : Depuis 2015 on constate que toutes les communes avoisinantes ont modifié leurs heures d'ouverture des commerces, comme, Prilly, Crissier, Chavannes, Ecublens, Bussigny, St-Sulpice, Villars-St-Croix, Lausanne, Romanel en ouvrant le samedi jusqu'à 18h00.

La Municipalité donne l'exemple de référendum lancé dans une ville qui souhaite étendre les horaires jusqu'à 20h00.

Cette motion parle d'une heure supplémentaire le samedi soit 18h00 au lieu de 17h00.

Pourquoi compare-t-elle ce qui ne peut pas l'être ? Pourquoi les autres communes y sont arrivées et pas Renens ?

Pour avoir une vision concrète de ce que cela implique et les bénéfices ou non, lors du test de la piétonisation de la rue de la Mèbre et du Midi, les commerçants ont fait la demande de tester l'horaire de 18h00 le samedi.

Pourquoi la Municipalité a-t-elle refusé ce test ?

MUNICIPALITÉ : Nous travaillons maintenant avec l'ACR (Association des Commerces de Renens) pour les renforcer et qu'ils puissent à terme prendre position par rapport à cette décision (parmi d'autres).

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à cette motion.

Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017

MUNICIPALITÉ : C'est un dossier ouvert, Nous avons attendu que Lausanne fasse les essais pour étude puis ensuite l'appliquer chez nous. De plus avec les gros chantiers ça serait difficile de mettre en application actuellement.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017

MUNICIPALITÉ : Avec la nouvelle répartition des dicastères, le municipal du sport va pouvoir s'atteler plus à fond de ce postulat.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018

MUNICIPALITÉ : Nous travaillons avec un historien pour créer des plaques informatives.
La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018

MUNICIPALITÉ : Nous sommes en train de renouveler complètement l'éclairage public pour des modèles dynamiques et à basse consommation. Est-ce qu'il y a des endroits qu'on peut laisser complètement sans éclairage.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019

MUNICIPALITÉ : L'équipe informatique travaille actuellement sur le sujet. Nous vous demandons encore un peu de patience.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces postulats.

Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019

MUNICIPALITÉ : Nous suivons une étude sur les alternatives énergétiques, dont l'hydrogène. Nous reviendrons vers vous lorsqu'il y aura des résultats des recherches.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019

MUNICIPALITÉ : Nous vous demandons encore un peu de temps pour pouvoir répondre à ce postulat.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de M. Laurent Voisard intitulé "Les noms de rues à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rende hommage aux personnes et communautés qui ont fait – qui font Renens", du 10 octobre 2019

MUNICIPALITÉ : Nous n'avons pas l'envie au sein de la Municipalité de mettre en avant une personne particulière. Nous sommes beaucoup plus sensibles à des dates ou événements historiques. Nous avons par exemple baptisé, l'été passé, le square de la place du Marché « Square du 14 juin » en souvenir de la grève des femmes de 1991, ce qui leur a permis d'obtenir la reconnaissance de l'égalité Hommes – Femmes.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amène à considérer avoir répondu à ce postulat.

Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Comment baptiser le square de la Place du Marché ?", du 8 octobre 2020

MUNICIPALITÉ : Comme cité dans la réponse précédente, nous avons baptisé ce square, « Square du 14 juin » Nous avons donc répondu à la postulante.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amène à considérer avoir répondu à ce postulat

Le Président ouvre la discussion

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je m'excuse d'être parfois un peu provocateur, mais je trouvais ça un peu longuet et puis en regardant autour, je voyais que presque la moitié des Conseillers communaux faisaient autre chose sur leur téléphone ou leur ordinateur quand Monsieur Neal lisait tout ça et donc, au fond, on est sensés l'avoir lu. Bien sûr, il y a des gens qui écoutent à la télé mais je pense que ça leur dit peu de choses. Dans les conclusions j'espère qu'on ne va pas dire à nouveau tous les postulats et les motions etc.. S'il vous plaît.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Tout d'abord je remercie Monsieur Neal pour ce rapport qui est long et sûrement pas le plus enthousiasmant à faire. Je constate malheureusement avec effarement qu'il y a une espèce de réponse toujours objective ici : c'est qu'on ne sait pas dire non. Aujourd'hui, je pense que le Conseil et la commission de Gestion ont décidé d'octroyer un délai supplémentaire à la Municipalité pour répondre à tous ces postulats, ces interventions, ces motions. Néanmoins, il ne faudrait pas qu'on tombe dans le piège que cela soit un somnifère ambulante pour pouvoir chaque fois repousser des délais et que tout le monde dise oui-amen à tout. C'est juste mon souhait et mon vœu parce que ceci ne concerne ni certains partis, ni certaines couleurs, c'est l'ensemble des Conseillers communaux qui sont concernés et c'est également par respect aux habitants qui ont décidé de nous confier leurs voix et la destinée de notre commune. Merci

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Bonsoir,

Je relaie juste un message de Monsieur Gérard Duperrex qui annonce qu'il est surpris de ne plus être Président de la commission de Gestion. Il s'est excusé pour ce soir et que donc il apprend son remplacement avec surprise. Merci

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Lors de la séance de travail sur ce préavis, on a pu donner de très nombreux éléments qui expliquent pourquoi certains dossiers sont encore en suspens. La piétonisation du Centre, pour ne citer qu'un exemple très concret. On est allés l'année passée faire un test, un modèle et on doit encore en débattre avec la population parce que si la demande est de piétoniser, tout le monde n'y adhère pas forcément. Ce n'est pas parce que ce Conseil demande quelque chose que forcément nous pouvons y accéder rapidement. Je prends juste l'exemple de la piétonisation du Centre, cela demande un travail et ça ne peut pas se faire.... Imaginez qu'on piétonise le Centre aujourd'hui, avec la circulation actuelle, ce serait encore plus compliqué ce n'est juste pas possible, il n'y a pas la temporalité. Par contre, quand le tram sera là, le BHNS (bus à haut niveau de service) sera fait, on aura effectivement toutes les cartes en main pour décider d'une piétonisation du Centre. Et j'ai pensé aussi à la Fête des écoles. Bien sûr que nous pouvons rêver d'une Fête des écoles, on fait un préavis, on monte au micro : « j'exige que les écoles nous fassent une Fête des écoles dans les trois mois » on peut le poser, c'est voté. Sauf que ce n'est pas nous qui pilotons les écoles. On doit travailler avec les écoles et ça prend du temps. On a tenté un premier projet qui n'a malheureusement pas abouti. On en prend un suivant, mais c'est des thématiques où on a besoin de travailler en partenariat, ce qui explique que parfois ça prend du temps.

Nous aussi on rêverait d'avoir un bureau à zéro tous les vendredis soir ou tous les samedis ou dimanches soir, ça dépend des semaines quand on quitte le travail. D'avoir un bureau à jour, aucun dossier en retard, c'est un rêve pour nous.

On vient vers vous avec des propositions de modification, vous avez le droit aussi de dire ce projet là on le retire parce qu'on le reprendra dans 5 ans. Ça nous aiderait aussi que de retirer des objets qu'on va de toute manière traiter ensuite. Mais je vous assure que ce n'est pas par manque de volonté, de courage ou de travail que nous avons ces retards. C'est parfois pour des éléments qui sont extérieurs à nos volontés. Mais j'entends l'impatience par rapport à certains thèmes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président prie M. Richard Neal de faire lecture des conclusions de ce préavis.

- **M. Richard Neal, PSR**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 8-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2020.

De considérer qu'il a été répondu au postulat ci-dessous :

- Postulat de M. Laurent Voisard intitulé "Les noms de rues à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rende hommage aux personnes et communautés qui ont fait – qui font Renens", du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Comment baptiser le square de la Place du Marché ?", du 8 octobre 2020

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants :

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.
- Postulat de Mme Florence Widmer "Mère-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI^e siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013
- Postulat de M. Didier Divorve "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013
- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013
- Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly.. et Renens alors ?", du 4 septembre 2014
- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015
- Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017
- Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017
- Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018
- Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018
- Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019
- Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019
- Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Monsieur Neal ainsi que l'ensemble des membres de la commission et soumet le rapport de commission au vote de l'Assemblée.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTÉES

13. Rapport de commission – Postulat Ali Korkmaz intitulé « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la commune de Renens »

M. le Président prie Monsieur Jonas Kocher, président-rapporteur en remplacement de M. Marc Chambaz, de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Présents.es :

Mmes Rosana Joliat (PLR-PVL), Marta Pinto (Fourmi rouge), Muriel Rossel (PS) et MM Gérard Duperrex (UDC), Marc Chambaz (Verts), Président rapporteur

Excusés :

Invité : M. Jean-François Clément, Syndic, Ali Korkmaz, postulant

Horaire : lundi 6 décembre 2021 de 19h45 à 21h30

Les membres de la commission se sont réunis lundi 6 décembre 2021 à la salle des commissions de 19h45 à 21h30.

Marc Chambaz souhaite la bienvenue à M. Jean-François Clément, Syndic, à M. Ali Korkmaz postulant ainsi qu'à tous les membres de la commission, soit : Mmes Rosana Joliat, Marta Pinto, Muriel Rossel et M. Gérard Duperrex.

Rappel du postulat

Ce postulat se prononce pour l'accessibilité et l'établissement de la liste des élu.e.s au Conseil communal de Renens assortie de leurs interventions législatives et respectives au sein du législatif régulièrement réactualisée directement sur le site internet de la commune de Renens.

Cette innovation représenterait un plus dans l'effort de transparence réclamé aux collectivités publiques tant par les citoyens que par les incitations légales découlant de la Loi sur l'information adoptée en 2003.

De plus, une telle mesure aurait le mérite de permettre aux citoyens et citoyennes de notre commune d'avoir une vision plus claire de l'activité des membres du législatif. Conclusion : permettre aux élus.es de se rapprocher de la population et à la population de se familiariser avec le travail de ses élus-es.

Objectif : Transparence, proximité et enrichissement du site internet de la commune de Renens

Présentation du postulat en séance de M. Ali Korkmaz

M. Ali Korkmaz, postulant, précise sa proposition, à savoir que la commune de Renens développe et mette à jour une base de données qui recense toutes les questions, vœux, préavis, résolution, interpellation par « conseiller communal ».

Il mentionne également la loi sur l'information dans les communes en vigueur depuis 2003 et conclut qu'il propose que la commune de Renens lance une étude pour mettre en place une démarche identique à celle du Canton pour la commune de Renens.

Débat au sein de la commission

Questions, avis, propositions
<p>Un commissaire mentionne qu'il avait déposé une demande de mettre en place un « préavis thème » sous forme de vœux au Conseil communal il y a bien quelques années et que force est de constater qu'il est très difficile de retrouver cette interpellation / question.</p> <p>Il questionne également le fait de développer une base de données centrée sur les personnes et se demande si ce n'est pas contre-productif ; en effet, certains conseillers.ères sont actifs dans les commissions et dans diverses assemblées mais sont moins enclin à prendre la parole lors des séances du Conseil. Dès lors, se pose la question si un système centré sur les personnes ne pourrait pas décourager ou démotiver certains.es conseiller.ères.</p> <p>Proposition : développer un système centré soit sur les thématiques ou une préavis thème</p>
<p>Un commissaire pose les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quel serait le coût du développement d'une telle base de données (investissement) ? 2. Qui serait chargé de mettre à jour cette base sachant que la qualité et la véracité des informations doit être garantie ? 3. Quelle serait la charge de travail et le coût lié à la mise en place et à la mise à jour régulière d'un tel système ? 4. Quelle est la priorité d'un tel projet dans le contexte actuel ?
<p>Un commissaire rappelle que l'un des arguments est de rapprocher des élus communaux avec le citoyen pour assurer la transparence ;</p> <p>Un commissaire rappelle que tous les PV des législatures précédentes sont des PV complets, qui relatent toutes les discussions ainsi que les décisions du Conseil.</p> <p>Un commissaire rappelle que plusieurs communes ne publient que des PV décisionnels.</p> <p>Un commissaire mentionne également qu'il faut faire attention à ne pas mettre un système en place qui favoriserait une forme de course au dépôt de postulat ou initiatives, très populaire juste avant les élections (phénomène que l'on observe notamment au Canton). Il note également que la mise à jour d'une telle base de données nécessite du temps et des ressources (humaines) pour assurer la qualité et l'exhaustivité des informations saisies puis publiées</p> <p>Proposition : indexer les préavis, postulat par thème.</p>
<p>Un commissaire note que les préavis sont disponibles sur le site internet, mais que pour consulter les rapports de commission, il est nécessaire de consulter les procès-verbaux de séance. Il souhaiterait que les rapports des commissions en lien avec les préavis soient disponibles dans une rubrique spécifique comme les préavis.</p> <p>Proposition : développer plutôt une préavis thème</p>
<p>Un commissaire se demande si la mise en place de ce nouvel outil nous rapprochera vraiment de la population.</p>
<p>Un commissaire propose d'améliorer l'organisation des informations, notamment par thèmes, pour faciliter les recherches que ce soit pour la population ou les membres du Conseil</p> <p>Proposition : améliorer l'organisation des informations (préavis-thème) ; exemple : mobilité douce, école, enfance, sport, culture, intégration, nature en ville, etc.</p>
<p>La Municipalité informe que la commune de Renens répond en tous points au cadre fixé dans la Loi sur l'information adoptée en 2003. D'un point de vue de la communication, la commune de Renens dispose de plusieurs outils, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Du journal « Carrefour info » qui publie les informations sur les activités de la Municipalité, du Conseil communal et des projets importants,

Questions, avis, propositions

2. D'un site internet déjà très dense et bien indexé
3. Des communiqués de presse

La Municipalité souhaite que la Ville de Renens poursuive son développement et reste dans une dynamique participative qui serve les intérêts de la Ville de Renens.

La Municipalité est d'avis que les moyens ou outils de communication doivent être utiles et efficaces tant pour la population, que pour l'Administration, la Municipalité et les membres du Conseil Communal

La Municipalité indique que d'autres support sont publiés, notamment le rapport annuel de la Municipalité, qui représente un investissement de temps important. Ce rapport est très utile, mais est-il lu ?

La Municipalité rappelle que la Ville de Renens communique avant tout sur les projets et réalisations en cours et pas sur les personnes qui ont déposé l'idée et proposé le projet car l'aboutissement d'un projet est le fruit d'une intense collaboration entre toutes les parties prenantes.

Les projets, développement et succès de la Ville de Renens reposent sur la capacité des élus, de l'administration, des entreprises à travailler sur un mode concerté, collectif. Ce sont des valeurs qui sont inscrites dans l'ADN de la commune de Renens.

La Municipalité note également que d'un point de vue des interventions au Conseil Communal, certains groupes sont représentés par le chef de groupe

La Municipalité est d'avis qu'il faudra définir « Qui » doit faire le travail en cas de mise en œuvre d'un projet de ce type, est qu'en principe, ce travail serait sous la responsabilité de la secrétaire du Conseil Communal.

La Municipalité insiste également que l'on vérifie bien l'utilité de tout nouveau développement ou mise à disposition d'information sur le site de la commune de Renens. La Municipalité rappelle également que trop d'information tue l'information

Un commissaire présente aussi les nouveaux concepts de publication d'information sur les sites des administrations, notamment les versions en français simplifié (FALC)¹.

Proposition : développer un concept en français simplifié

Pour un commissaire, Renens doit mettre en avant les projets ou thématiques

Proposition : regroupe les informations par thème

Un commissaire propose que ce postulat avec les amendements discutés soit transmis à la Municipalité et intégré dans les initiatives en cours sur la modernisation des services liés à la gestion de l'informatique et de la communication.

Un commissaire mentionne que les PV de la commune sont des PV complets qui contiennent toutes les informations, ce ne sont pas des PV décisionnels comme c'est le cas dans d'autres communes.

Si on devait aujourd'hui faire le travail d'indexation par personne, ce serait un travail très important.

Plusieurs commissaires rappellent qu'il est nécessaire de bien réfléchir à ne pas produire des informations qui ne seront pas utiles et rappellent que « trop d'info tue l'information »

Questions, avis, propositions

En lien avec l'objectif de ce postulat : permettre aux élus.es de se rapprocher de la population et à la population de se familiariser avec le travail de ses élus.es, un commissaire pose la question suivante :

Question : est-il possible de tester les propositions avec un panel représentatif de la population de Renens pour mieux cerner les besoins ?

Proposition : Un commissaire propose de se baser également sur l'analyse des statistiques de fréquentations des pages du conseil communal afin de développer des solutions qui répondent vraiment aux besoins, demandes de la population et des élus.es.

Un commissaire rappelle que la commune de Renens n'a pas la même logique de fonctionnement, culture et moyens financiers que le Canton de Vaud et qu'elle doit mettre en avant ses valeurs, ses projets et réalisations.

Un commissaire rappelle qu'il n'y a pas d'urgence pour ce postulat et qu'il est préférable de bien intégrer ces réflexions et propositions avec les autres développements en cours au niveau informatique, site internet et communications.

Les membres de la commission souhaitent à l'unanimité que ce postulat soit transmis à la Municipalité avec les propositions et commentaires agréés lors de cette réunion.

Conclusion

La commission note que la proposition d'étudier le développement d'une base de données axée sur les interventions des membres du Conseil Communal de Renens ne correspond pas à la culture et à l'esprit collaboratif développé à Renens.

Les membres de la commission sont d'avis que la commune de Renens n'a pas la même logique de fonctionnement, culture et moyens financiers que le Canton de Vaud et qu'elle doit mettre en avant ses valeurs, ses projets et réalisations. Pour ce faire, elle doit promouvoir et publier des informations pertinentes et utiles sur les projets, documents et décisions du législatif et de la Municipalité, indexés par thème / projet.

Cette information doit être utile pour tous les acteurs (population, administration, Municipalité, conseil communal, entreprises, etc.).

Décision

La commission propose à l'unanimité que le postulat de M. Ali Korkmaz soit transmis à la Municipalité avec les amendements et questions ci-après :

1. **Analyser la faisabilité d'indexer les documents et informations importants du Conseil communal par thématiques, projets et non pas par membre du Conseil Communal ;**

2. **Analyses complémentaires**

Avant de développer un-tel projet, la commission demande à la Municipalité :

- D'analyser les statistiques de fréquentation des pages « du site internet » du Conseil communal
- D'analyser les coûts de développement d'une telle base de données
- D'évaluer la charge de travail et les coûts liés à une mise à jour des informations sur le site internet de la commune.
- La commission demande également à la Municipalité de préciser qui serait responsable de mettre à jour ces informations : est-ce une tâche de

l'Administration ou celle du bureau du Conseil Communal ?

3. **Simplifier et rendre accessible les informations**

La commission demande à la Municipalité d'intégrer dans ces réflexions le développement de pages en langage facile à lire et à comprendre pour les personnes en situation d'handicap afin de lutter contre la fracture numérique au sein de la population.

M. le Président remercie M. Kocher et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met le renvoi du postulat à la Municipalité au vote :

Oui : 25

Non : 22

Abstentions : 3

C'EST A UNE COURTE MAJORITE QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS EN MUNICIPALITE

Le Président remercie la commission et clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Motion Postulat Jonas Kocher intitulée « Création d'une commission du sport »

Le Président passe la parole à M. Richard Neal pour la lecture du rapport du postulat

- **M. Richard Neal**

La commission s'est réunie le lundi 17 janvier 2022 à 19h30 à la salle de conférences de la salle de spectacles.

Présents : Pour la Commission : Madame Andreia Tiambo, Messieurs Luis Guedes, André Cordeiro et Richard Neal (président/rapporteur) (Mme Marta Pinto était absente) Le Motionnaire : Monsieur Jonas Kocher Pour la Municipalité : Messieurs Jean François Clément, Oumar Niang et Bertrand Levrat (Chef de service RH / Sport)

M. le président ouvre la réunion et passe tout de suite la parole à M. Kocher pour la présentation de sa motion. M. Kocher : « Suite à la séparation du dicastère du sport, des dicastères de la culture et de la jeunesse, il m'a semblé utile d'avoir une commission du sport. Ce que ferait exactement cette commission serait du ressort de la municipalité, mais on pourrait imaginer un mélange de sportifs et de politiques. »

Municipalité : M. Clément : « L'historique de la ville et le sport : L'idée est que chacun(e) puisse pratiquer de l'activité physique sans obligatoirement être des sportifs d'élite. Depuis plusieurs années le conseil communal demande que l'offre sportive pour tous se développe. Nous avons développé l'offre culturelle, il faut maintenant développer l'offre sportive. Nous avons des contacts réguliers avec les clubs sportifs majeurs de la ville (natation, foot, basket, tennis,

volleyball, etc...) Nous aimerions déjà « monter » le dicastère avant de voir pour la commission des sports. »

M. Niang : « Dans toutes les grandes villes, il y a une commission des sports, il me semble alors juste qu'une commission des sports existe à Renens. Elle aurait une vision globale des sports et des sportif(ve)s de la ville. Aussi bien les clubs que les sportifs individuels. »

M. Kocher : « J'entends que vous avez besoin d'un peu de temps pour mettre le dicastère en place. Je ne suis pas pressé. »

Un commissaire : « Ce que vous proposez est déjà dans le cahier des charges de la Municipalité, nous avons voté dans le budget pour un délégué du sport. Laissons-le arriver, prendre la température de la commune et faire ses preuves. »

Un autre commissaire : « Il faut se concentrer sur ce que nous pouvons déjà faire avant de penser à une commission. » Un autre commissaire : « Je suis d'accord avec M. Kocher. Il y a déjà une commission culturelle, donc la commission du sport serait une suite logique. Comme M. Kocher a dit, il n'y a pas d'urgence. Une commission pourrait aider au dialogue entre le délégué, la municipalité et les clubs / sportifs. »

M. Clément : « Les clubs, je les rencontre régulièrement. Notamment Renens natation. Le bénévolat s'essouffle malheureusement. On travaille actuellement pour la réfection du terrain du Censuy. On va regarder pour renouveler notre contrat d'utilisation avec le FC Renens. Il y a aussi une carte régionale à jouer pour les clubs qui ont des membres habitant les communes avoisinantes. Les clubs sont aussi invités lors de la présentation des nouveaux habitants. »

M. Kocher : « Je rebondis sur ce que la municipalité vient de dire, par exemple les jeunes qui veulent faire du sport mais pas de la compétition régulière. Je ne demande pas que cette commission vienne tout de suite, mais que le délégué des sports puisse apporter ses idées et ses besoins et créer une équipe qui l'épaulé. Il faut aussi qu'il sonde les clubs pour connaître leurs besoins. »

La parole n'étant plus demandée, la municipalité et M. Kocher sont libérés.

La commission délibère. 2 Pour, 2 Contre. Les commissaires favorables à la motion pensent qu'en acceptant la motion de M Kocher, le délégué saura dès son engagement, qu'il aura une commission pour l'épauler et avec laquelle il devra collaborer. Pour les commissaires contre la motion, le problème principal n'est pas la création en soi d'une commission mais plus le timing de la demande. Il y a une demande d'attendre l'engagement d'un délégué du sport qui pourra faire un bilan des besoins sportifs de la commune, avant de donner une direction à une commission future. La commission ne peut pas se départager pour ou contre le renvoi de la Motion du postulat de M. Kocher à la Municipalité et revient donc vers le Conseil sans recommandation de vote.

Le Président ouvre la discussion

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Le parti socialiste comprend que la commission soit partagée sur ce postulat. Elle soutient l'idée d'une commission des sports et la demande du postulant. Mais le timing n'est pas le bon. Nous pensons que l'engagement d'un délégué des sports est prioritaire mais aussi qu'une réponse au postulat de Monsieur François Delaquis qui a été déposé en 2017, pour rappel le titre : « Quelle politique voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et chacun ». Une fois que ces deux choses seront faites, soit l'engagement d'un délégué et la réponse au postulat, nous sommes sûrs que le service de Monsieur Niang viendra vers nous avec un préavis pour l'engagement du délégué au sport de notre ville. Et le débat pourra avoir lieu ici même. C'est pour ces deux points précis que le parti socialiste ne votera pas le renvoi de ce postulat à la Municipalité car ce n'est pas juste le bon moment.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

J'ai moi-même participé en tant que membre de la commission qui a été chargée d'évaluer à l'époque la motion de Monsieur Kocher pour la création d'une commission du sport qui est devenue entretemps un postulat. Ce qui m'interpelle en premier lieu, dans le rôle de cette commission, c'est que les tâches qui lui seront incombées existent déjà et appartiennent déjà au cahier des charges du service des sports. Donc, qu'est-ce qu'elle peut amener de plus ? Pour information, je rappelle que ce même Conseil communal a validé la création d'un poste de délégué au sport afin qu'il puisse assumer ce cahier des charges. Poste qui est actuellement toujours à repourvoir. Je rappelle également que le nouveau Directeur des ressources humaines, Monsieur Levrat, qui sera également en charge du service des sports, possède une longue expérience dans le domaine du sport, notamment en ayant été entraîneur de l'équipe féminine suisse de basketball et ayant participé à la mise en place de nombreux projets liés au sport. De plus, comme exposé par Monsieur le Syndic et Monsieur le Directeur des ressources humaines lors de cette réunion, il serait plus judicieux de laisser ce nouveau département se mettre en place, laisser le temps à son nouveau délégué de prendre ses marques pour développer les différents projets afin d'y ajouter une commission. Au vu des points exposés ci-dessus, je ne vois aucune utilité ou plus-value quant à la création d'une telle commission à part des coûts financiers supplémentaires pour notre commune. Et donc, par là même, la transmission de ce postulat à la Municipalité ne fait plus aucun sens et je pense que la majorité de ce Conseil va dans ce sens. Si, toutefois, les élus de ce Conseil communal décident de renvoyer ce postulat à la Municipalité, ils démontreront clairement par cet acte à tous leurs membres et les Municipaux ainsi qu'à toutes les personnes qui regardent actuellement cette séance à travers les différents médias, qu'ils doutent clairement de la capacité de cette Municipalité ainsi qu'au nouveau Municipal des sports et le nouveau Directeur des sports quant à mener à bien le projet qui leur a été attribué pour lequel ce même Conseil a décidé de créer un poste spécifique. Merci.

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,

Au sein du groupe des Vert.e.s nous sommes convaincus que le sport et au-delà d'une activité physique est un élément rassembleur, véhicule de valeurs telles que la solidarité, le dépassement de soi et la cohésion. Nous pensons qu'une politique du sport forte, ancrée dans une communication entre les différents acteurs politiques, sportifs et anciens sportifs, membres des associations sportives permettrait de renforcer le développement du sport à Renens et, au-delà, le développement et la diffusion des valeurs qui lui sont liées. De plus, une commission du sport permettra au délégué au sport d'avoir un réel soutien dans la mise en place de ses projets. C'est pourquoi, au nom du groupe des Vert.e.s. nous invitons à renvoyer ce postulat à la Municipalité en qui nous avons pleinement confiance et qui pourra utiliser tout le temps nécessaire pour mettre sur pied cette commission.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

J'apprends avec satisfaction que Monsieur Kocher se conforme aux conseils de Madame la Préfète et transforme sa motion en postulat. En ce moment, la Municipalité met au concours un poste de délégué au sport. Mon groupe et moi pensons que cette commission fait double

emploi. Qu'il faut d'abord laisser arriver le délégué, ensuite s'il le faut en discuter avec celui-ci, nous pourrions à nouveau y penser. D'ailleurs la commission est très partagée : elle ne recommande ni le oui, ni le non, bien au contraire.

- **M. Jonas Kocher, les Vert.e.s**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

Vous avez vu, on a pas mal de motions et postulats qui sont en attente de réponse. Notamment celui de Monsieur Delaquis depuis 2013. Ça fait je pense depuis 2012, 2011 qu'on se plaint qu'on ne fait rien pour le sport et pour une fois qu'une nouvelle idée arrive ou qui serait un complément à Monsieur Delaquis, on dit « ah bah... on ne va rien faire, on ne renvoie pas à la Municipalité ». C'est bien, on pourra continuer à se plaindre qu'on ne fait toujours rien pour le sport à Renens. Ensuite, le temps que la Municipalité va nous répondre, ce qui va prendre un certain temps, parce qu'ils ne vont pas pouvoir mettre sur pied des statuts d'une commission, trouver des intervenants, proposer à des Conseillers de peut-être se joindre à cette commission va prendre un ou deux ans. Le nouveau délégué sera, si je l'espère, présent, aura eu le temps de prendre ses marques et aura déjà dans son bureau un outil qu'il pourra déjà mettre sur pied et utiliser.

Donc, je me dis finalement quand est-ce que le bon moment ? ce n'est jamais le bon moment, il y a toujours un souci, il y a toujours une crise qui arrive. Mais pour une fois c'est là, on peut le faire. Ensuite les coûts financiers, la prise d'otage et la peur c'est un peu petit, mais bon je m'abstiendrai. Néanmoins, si le futur délégué nous écoute et que ce postulat n'est pas renvoyé à la Municipalité, j'espère qu'il en prendra l'idée. Merci.

La parole n'étant plus demandée M. le Président met le rapport au vote.

C'EST AVEC UNE LARGE MAJORITE QUE CE POSTULAT N'EST PAS RENVOYE EN MUNICIPALITE

15. Dépôt de préavis – discussion préalable

Préavis N° 13-2022 – Mottey – Collecteurs Eaux claires + Eaux usées (EC-EU)

Date et lieu proposés pour la séance de commission : Jeudi 10 février 2022 à 19h00, buvette de la salle de Spectacle

Présidence :

M. Pascal Golay, PLR-PVL Mme Stéphanie Negri Capt PLR-PVL

Commissaires :

M. Pascal Golay, PLR-PVL

Mme Angela Thode, Les Vert.e.s

Mme Lysiane Adamini, Les Vert.e.s

Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge

M. Benoit Gregoire, PSR

Mme Muriel Rossel, PSR
M. Mariusz Wilczynski

Préavis N° 14-2022 - Création d'un giratoire à l'avenue des Paudex et la rue du Bugnon

Date et lieu proposés pour la séance de commission : Jeudi 10 février 2022 à 20h15, buvette de la salle de Spectacles

Présidence :

Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

Commissaires :

M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge

Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s

Mme Lysiane Adamini, Les Vert.e.s

Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

M. Pascal Golay, PLR-PVL

M. Benoit Gregoire, PSR

M. Dieudonné Ngoy Muvumbu, PSR

M. Mariusz Wilczynski

Préavis N° 15-2022 - Aides sociales extraordinaires destinées aux personnes physiques et aux associations à but social, en période de crise sanitaire

Date et lieu proposés pour la séance de commission : Mercredi 2 mars, à 18h30, Salle de conférence de la salle de Spectacle

Présidence :

M. Jonas Kocher, les Vert.e.s

Commissaires :

Mme Melinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s

Mme Marta Pinto, Fourmi rouge

M. Byron Allauca, Fourmi rouge

Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL

M. Ozkan Suat, PLR-PVL

Mme Frédérique Beauvois, PSR

M. Rachid Taaroufi, PSR

M. André Cordeiro, UDC

Préavis N° 16-2022 - Modernisation du monte-charge du Centre technique communal

Date et lieu proposés pour la séance de commission : Jeudi 17 février 2022 à 18h30, Centre Technique Communal, salle de conférence du rez

Présidence :

M. Roland Delapierre, UDC

Commissaires :

Mme Anne Cherbuin, Les Vert.e.s
Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s
Mme Maria Sisto, Fourmi rouge
M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge
Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL
Mme Rosana Joliat, PLR-PVL
M. Ali Korkmaz, PSR
M. Robert Mulopo, PSR

Préavis N° 17-2022 - Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village

Date et lieu proposés pour la séance de commission : Mardi 15 février 2022, à 19h00, salle de conférence du Centre technique communal

Présidence :

M. Richard Neal, PSR

Commissaires :

Mme Ndeye Awa Dhiedioui, PSR
Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s
Mme Angela Thode, Les Vert.e.s
Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge
M. Philippe Hertig, Fourmi rouge
Mme Sandra Martinelli, PLR-PVL
M. Florian Gruber, PLR-PVL
M. Roland Delapierre, UDC
Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats, interpellations

- Motion Ali Korkmaz intitulée « Pour une voie d'accès sécurisée à la Ferme du Village »

Dans sa séance du 25 janvier 2022, le bureau du Conseil a voté à l'unanimité l'irrecevabilité de cette motion.

Le motionnaire a été notifié par courrier comme l'exige l'article 55 de notre règlement du conseil, en lui indiquant la raison.

Le Président ouvre la discussion

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

En fait pour ne pas mettre ce Conseil dans une turbulence, je retire cette motion pour revenir la prochaine fois en changeant peut-être quelques virgules, quelques points sur les « i ». Et puis j'étais vraiment étonné de recevoir ça. C'est la première fois qu'on écrit à tous les élus de ce Conseil que ça a été déclaré irrecevable. J'étais aussi jusqu'à il y a quelques mois dans ce bureau et pendant des années. Je me rappelle que pendant les séances du bureau on téléphonait au motionnaire ou au postulant pour changer des choses, s'il veut changer sa motion en postulat ou bien s'il veut changer une phrase ou bien s'il est d'accord avec notre forme de phrase et ça fonctionnait très bien. Bon ce nouveau bureau n'a pas décidé comme ça. Et puis, ils n'étaient pas complets : il y avait trois personnes absentes ou excusées. Bref, alors sécurité pour moi comme socialiste : sécurité « point-virgule » sécurité dans la famille, sécurité dans les quartiers, sécurité sur la place de travail, sécurité dans les transports publics, sécurité dans la mobilité douce, sécurité dans nos écoles, sécurité. On peut donner beaucoup d'exemples dans la santé, sécurité dans l'air qu'on respire, sécurité dans la nourriture que l'on mange tous les jours. Voilà, on peut donner beaucoup d'exemples. Pour moi, la sécurité ce n'est pas que la police et l'armée. La sécurité ça doit être partout si on veut être en paix. Alors, je retire cette motion et juste pour répondre à Madame Negri Capt, pour une seule chose où elle a raison, c'est vrai quand j'ai reçu cette l'être-là, j'ai balancé avec la motion que j'avais dit qui serait discutée ici. Parce qu'oralement j'ai aussi parlé à des habitants du quartier et j'ai informé aussi qu'il y aurait ça. Mais, c'est vrai j'aurais dû faire cet envoi peut-être une fois qu'il aurait été discuté et finalisé ici, ça aurait été beaucoup mieux. Par contre, j'ai habité dans ce quartier presque dix ans, je le connais bien, et il y a eu des accidents graves. Il y a même eu un pasteur qui est décédé à proximité d'où je propose une galerie. Mais des choses comme ça se discutent et si une galerie ça coûte trop cher ou que ça ne se fait plus de nos jours, pourquoi pas une passerelle par exemple. La sécurité parce qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait des gens qui meurent. Merci pour votre attention.

Le Président remercie Monsieur Korkmaz et prend note du retrait de sa motion de l'ordre du jour, en référence à l'article 56 du Règlement du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, Le Président passe au développement suivant :

- Postulat Ndeye Awa Diedhiou intitulé « Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré »

Le Président invite Mme Ndeye Awa Diedhiou à présenter le développement de son postulat

- **Mme Ndeye Awa Diedhiou,**

Postulat : Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré

L'arrivée d'un enfant dans une famille est un grand évènement. Un nouvel équilibre familial doit être trouvé, puisque quasiment tout change du jour au lendemain. Tout doit être réorganisé, repensé, de l'organisation du temps au budget familial. Si accueillir un enfant est synonyme de bonheur, pouvoir en prendre soin dépend de multiples facteurs. En effet, même si les parents ont vu et revu leur structure organisationnelle, il y aura toujours des petits imprévus qui viendront questionner ce système, car il n'y a pas vraiment de mode d'emploi pour les guider dans cette aventure. A cette nouvelle charge mentale viennent s'ajouter les dépenses qui gravitent autour de la vie de bébé, à savoir l'achat du matériel de puériculture, de vêtements et autres accessoires qui ont un coût non négligeable, sans oublier la garde d'enfant après les premiers mois. Effectivement, comme le souligne le journaliste Samuel Jaberg¹ dans son article paru le 12 novembre 2019 sur le site de [swissinfo.ch](https://www.swissinfo.ch), *les coûts directs d'un enfant unique sont estimés entre 1200 et 1800 francs par mois selon l'âge*. Ce qui représente une somme importante pour des parents qui ont un revenu déterminant inférieur à 60.000 francs par année². D'autant plus que les dépenses concrètes faites pour l'enfant peuvent être largement supérieures aux statistiques officielles³. Pour toutes ces raisons, la mise en place à Renens d'une aide financière unique versée aux parents à bas revenus lors de l'arrivée d'un enfant leur permettrait de faire face plus aisément aux nombreux frais liés aux premiers mois de vie de bébé.

A Fribourg, Neuchâtel ou à Lausanne par exemple, cette allocation est déjà versée aux familles qui en ont besoin. Pourquoi ne pas s'inspirer de ces modèles dans notre commune qui est soucieuse du vivre ensemble et du bien-être de la population ?

Pour ces raisons, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place une aide financière unique versée aux parent-s à revenu modéré, selon des critères précis à déterminer. Ce montant unique pourrait être versé lors de l'arrivée d'un enfant biologique ou adopté et pourrait varier entre 1000.- et 1'500.-, en fonction du revenu des parents. Enfin, il serait favorable que ce montant soit doublé en cas de naissances gémellaires

Le Président remercie Madame Diedhiou et ouvre la discussion.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour ce postulat, nous allons bien évidemment l'étudier avec intérêt. S'il n'y pas d'autre question, nous le prenons directement.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport

C'EST AVEC UNE LARGE MAJORITE QUE CE POSTULAT RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Dépôt de postulat, motion, interpellation

- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère Colette Racloz intitulé « Pour un dressing solidaire et écologique à Renens »
- Une interpellation de Mme la Conseillère Melinda Zuffery-Merminod intitulée « Interpellation patrouilles scolaires »
- Un dépôt de motion de M. le Conseiller Sylvain Richard intitulé « Inscrivons dans le PACom en révision des références à l'utilisation de matériaux durables »
- Un dépôt de motion de Monsieur le Conseiller Ali Korkmaz intitulé « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située dans le périmètre de la commune, Avenue de Longemalle »

Le Président passe la parole à Madame Colette Racloz pour le dépôt de son postulat

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Titre : Pour un dressing solidaire et écologique à Renens

Conclusion : Mettre en place un lieu où l'on peut déposer des vêtements et venir en chercher en fonction des besoins de chacun et pour une durée plus ou moins limitée dans le temps.

Le Président passe la parole à Madame Melinda Zufferey-Merminod pour le dépôt de son interpellation

- **Mme Melinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs cher.e.s collègues,

Dans de nombreuses communes vaudoises des patrouilles scolaires sont organisées par la Municipalité aux abords de certaines écoles dont les carrefours ont été identifiés comme dangereux pour les écoliers se rendant dans leurs bâtiments. La question de la sécurité d'accès aux bâtiments est cruciale pour les élèves, leurs parents ainsi que le corps enseignant. La mise en place de patrouilles aux passages piétons fait par ailleurs partie des recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA) afin de garantir un trajet scolaire plus sûr. Dans une réponse à une lettre-pétition de parents d'élèves fréquentant le Collège du Simplon, la Municipalité informait en janvier 2011 que la Police de l'Ouest lausannois avait comptabilisé 30 accidents sur la rue du Simplon à Renens entre 2008 et 2011 dont six s'étaient soldés par des blessures à des usagers, plus ou moins graves. En outre, la Ville de Renens est actuellement – et pour encore de nombreuses années – confrontées à des chamboulements de ses voies de circulation et de ses carrefours, principalement en lien avec la construction du tram. Le carrefour de la Croisée représente un bon exemple de ces modifications qui ont un impact direct sur les habitudes de cheminement des élèves qui doivent rapidement acquérir de nouveaux réflexes lors des changements d'organisation du trafic. Au vu de ce qui précède, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- Y a-t-il actuellement des patrouilles scolaires organisées sur le territoire de la Commune ?
Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle en dresser la liste par site ?

- Quelle est sa position sur l'organisation de patrouilles itinérantes pouvant intervenir sur des carrefours modifiés en raison de travaux, se trouvant sur les chemins scolaires ?

- Au-delà de l'aspect des travaux dans notre Commune, quel est l'avis de la Municipalité sur la mise en place de patrouilles scolaires près des écoles ou dans les carrefours difficiles ? Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour vos questions. Je peux donner quelques réponses maintenant. A la question de patrouilles itinérantes, il faut que je consulte mes collègues et que je voie la faisabilité de cela et je préfère vous répondre lors d'un prochain Conseil.

Le Président passe la parole à Monsieur Sylvain Richard pour le dépôt de sa motion

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

Titre : Inscrivons dans le PACom en révision des références à l'utilisation de matériaux durables.

Conclusion : Par cette motion, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le Plan d'affectation communal (PACom) en révision actuellement.

Le Président passe la parole à Monsieur Ali Korkmaz pour le dépôt de sa motion

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Titre : Achat par la commune de Renens de la parcelle 847 située dans le périmètre de la commune Avenue de Longemalle

Conclusion : Répondre à une très forte demande de la population renanaise pour l'obtention de jardins familiaux. Cette parcelle est une enclave dans la commune de Renens qui appartient à la commune de Lausanne

Le Président apporte un complément d'information à Mme Racloz, étant donné qu'elle est scrutatrice, le bureau, dans sa séance du 1^{er} mars, fera appel à un scrutateur suppléant afin de voter la recevabilité de son postulat pour une question de transparence.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point du jour

17. Questions, propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion

- **M. Richard Neal, PSR**

Une Information et une question. Premièrement, l'information que Monsieur Duperrex, toujours par rapport à la COGEST, m'a demandé de transmettre pour vous informer que conformément au Règlement communal qui stipule que la commission des Finances et la

commission de Gestion doivent se réunir une fois pour une séance commune par année. Il aimerait vous informer que ça a été fait le 25 janvier dernier et qu'il y a eu des très bons contacts et beaucoup de travail a été fait en commun entre les deux commissions. Ça c'est pour l'information.

Pour la question, j'ai une question à la Municipalité concernant « Là où suis debout », Il y a quelques années, à peu près deux ans, peut-être trois, nous avons voté un crédit pour la rénovation de ce monte-charge où je suis actuellement dans le but de pouvoir accéder facilement à ce qui se trouve niveau sous-sol c'est-à-dire les lieux de stockage, tables, chaises et autres accessoires utiles en temps voulu dans cette grande salle. Les travaux ont été faits, ont été faits même à grand prix et je constate que depuis, il y a toujours les tables et les chaises qui sont stockées derrière un rideau vers la porte d'entrée de la grande salle. J'aimerais savoir, maintenant que le monte-charge a été réparé, rénové, pourquoi les chaises et les tables ne sont pas stockées en bas là où elles étaient stockées avant. Personnellement, c'est pour une question d'esthétique, je trouve que quand on arrive à la grande salle et que la première chose que l'on voit c'est des tas de chaises, ça ne donne pas envie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mes collègues discutent. Je pense que le plus honnête c'est de vous dire que je n'ai pas la réponse ce soir. L'installation fonctionne hyper bien et il la fallait bien évidemment pour l'ergonomie des travailleurs. Par contre pourquoi on stocke des tables et des chaises près de l'entrée ? Je n'ai pas tout de suite à l'instant la réponse mais je pense que ce sera fait, soit on aura débarrassé les tables et les chaises la fois prochaine, soit on aura une réponse à vous donner.

- **Mme Melinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Alors, je profite de cette question par rapport à la salle pour en poser une autre. J'ai pris l'habitude de m'asseoir dans le foyer à chaque séance du Conseil et aussi à chaque séance de la commission des Finances qui a lieu à la buvette. J'ai aussi pris l'habitude d'entendre les frigos tourner non-stop pendant nos séances. Je profite aussi de poser à la Municipalité la question suivante de savoir quel intérêt de faire tourner les installations frigorifiques des buvettes alors qu'elles ne sont visiblement pas utilisées ?

- **Mme Jaccard, Municipale**

Merci Madame Zufferey pour cette question. Je n'ai pas la réponse. On va regarder avec les équipes techniques de la salle de spectacles et on vous répond tout bientôt.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je me fais un peu le porte-parole de beaucoup de citoyens de savoir pourquoi la Rue du 14 Avril et la Rue de Lausanne on peut croire que c'est un dépôt d'une entreprise qui vend des tuyaux ou des matériaux de construction. Quand on voit qu'il y a des centaines de mètres où il n'y a personne qui travaille, tout-à coup, il y a cinquante machines qui sont en route. Mais pendant le chantier on a détruit déjà toute la verdure on a abattu des arbres et personne ne travaillait.

Et puis j'ai une autre question à la Municipalité : j'avais déjà posé la question l'automne passé est-ce qu'on ne pourrait pas avoir quelqu'un, un ingénieur ingénieux qui s'occupe des feux de Renens-Croisée. Je vous explique juste que quand vous arrivez depuis le 24 Janvier un certain

moment il y a une colonne de voitures qui va jusqu'au collège du 24 Janvier. Il y a une garderie, il y a des enfants qui passent là, c'est hyper dangereux. Alors est-ce qu'on ne pourrait pas faire quelque chose ? Et quand on voit par exemple les voitures qui passent, les bus qui passent sur la Rue de Lausanne pour monter sur Lausanne ou pour descendre sur Renens et que les routes sont bloquées. Et les feux, on a même mis dix minutes, c'est marqué qu'on peut avoir 10 minutes depuis centre de Renens, je pense qu'on devrait peut-être avec les centaines de millions de francs qu'on dépense chaque année trouver un ingénieur ingénieux pour s'occuper de ces feux. Merci

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Il y a des ingénieurs ingénieux et je trouve assez inadmissible comme vous traitez les personnes qui travaillent sur ce chantier. Il y a des ingénieurs. Il y a des ingénieurs trafic, il y a des contremaîtres, il y a d'énormes équipes. Ils cherchent à optimiser ce chantier mais c'est un chantier majeur et on ne peut pas faire passer un tram et avant ce tram, faire passer des collecteurs (nous mettons Renens en séparatif c'est appelé de nos vœux de longue date nous y arrivons enfin) en optimisant ces chantiers avec celui de l'arrivée d'une infrastructure majeure. Ces tuyaux, ils doivent être commandés, ils doivent être stockés. L'entreprise j'imagine qu'elle ne peut pas non plus les garder chez elle quand elle les a construits, ils sont amenés par camion. Il faut maintenant faire confiance à ces équipes qui travaillent et qui gèrent ce chantier au plus près de l'efficacité possible. Et ils sont nombreux à le faire et on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Le carrefour de la Croisée a des voies limitées et on ne peut plus croiser c'est pour ça qu'il y a des attentes. Mais j'aimerais dire à vous ou à ces voisins qui vous interpellent, qu'il y a une permanence d'information sur le chantier où on peut aller demander des informations précises et réponse vous sera donnée. Ces permanences ont lieu le mercredi au nouveau local des TL, au pied de la passerelle et vous y êtes bienvenus. C'est le mercredi sauf erreur en fin d'après-midi de 17H45 à 19H00. Voilà, donc sachez que les personnes qui ont des questions, et c'est normal, peuvent aller s'adresser là-bas et obtenir des réponses, voir des plans et comprendre comment cela se passe.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

Il y a de cela un peu plus d'un an, je relayais la question d'un habitant de notre ville à la Municipalité quant à la fermeture des stations Publi-bike sur le territoire communal. La Municipalité m'avait finalement répondu en mai de l'année passée. Depuis les stations Publi-bike ont effectivement pu rouvrir dans notre ville avec même une station de plus à la Place de la Gare, ce que je salue. Par contre dans sa réponse du 17 mai 2021, la Municipalité avait exprimé le souhait de développer le nombre de stations au nord de notre territoire communal en accord avec la société Publi-bike. D'où ma question : est-ce que la Municipalité a pu discuter du développement du réseau de stations avec la société Publi-bike au nord du territoire communal ? Je vous remercie pour votre réponse par avance.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vous réponds volontiers directement. Nous avons un rendez-vous tout bientôt. Donc cette discussion aura lieu bientôt parce qu'ils ont d'autres demandes, dont le déplacement de stations, celle qui est vers la Place du Marché. Et avant d'entrer dans ce genre de projet, nous souhaitons effectivement voir la chose dans sa globalité. Le rendez-vous est fixé d'ici un mois à peu près. Donc volontiers pour vous informer d'avantage une prochaine fois.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

Ce sera avec plaisir. Merci

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Et si Monsieur le Président du Conseil communal me permet, je n'ai pas été précise tout-à-l'heure dans les horaires de la permanence Info chantier Tram. Elles sont très exactement de 17h15 à 18h45. Il y a d'ailleurs un site internet dédié au tram et à l'avancement du chantier et on trouve ces informations sur ce site aussi et sur celui de la commune. Merci de votre attention.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Rebonsoir,

Ma question en fait pour la Municipalité, et plus particulièrement le dicastère de sécurité publique. De nouveau sécurité, alors. La Municipalité a-t-elle été informée des vols et des déprédations qui se sont multipliés au cours du mois de novembre au chemin de Bourg-Dessus à l'Allée de Vorsiaz, Quartier Silo et dans le Quartier des Biondes ? Si oui, s'est-elle entretenue avec les services de Pol Ouest pour mettre en place un dispositif de surveillance et de gardiennage destinés à empêcher de futurs vols, de futurs cambriolages et de futures déprédations sur des véhicules et dans les caves des immeubles ? Merci pour votre attention.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, la police, la Pol Ouest suit avec ses patrouilles de police secours tout ce type d'événements actuellement, mène un certain nombre de démarches pour justement retrouver les personnes qui sont les auteurs de ces événements et aussi pour prévenir ceci. Effectivement je sais qu'il y a des opérations, on ne peut pas les signaler ici, mais nous sommes informés semaine après semaine de tous les événements qui se passent sur la ville de Renens et le district et effectivement la police et au courant des événements et tente de trouver les auteurs et bien sûr d'avoir une présence suffisante pour décourager d'éventuelles récidives de ce type de démarches. Merci pour votre question.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Bonsoir,

C'est plutôt en fait une demande que je fais par anticipation à la Municipalité. C'est vrai que comme on le sait tous malheureusement l'Avenue de Lausanne suite aux travaux est partiellement occupée et donc ça crée malheureusement aussi des manques de place de parc. On se retrouve avec une problématique que je remarque et qui tend à se développer. Ça veut dire que malheureusement les rues adjacentes font face de plus en plus à du stationnement « hors cases ». Dans certaines rues qui sont limitées à 30km/heure avec des stationnements alternatifs on se retrouve avec des passages des fois très étroits et cela tend à m'inquiéter si ce mouvement prenait de l'ampleur parce qu'on se rend compte aujourd'hui, je prends pour exemple et j'annonce mes intentions, c'est la rue où j'habite, Avenue du Château où on se retrouve avec des personnes qui stationnent hors cases. Aujourd'hui si un camion des pompiers devait intervenir dans cette rue malheureusement ne serait pas apte à le faire dans

de bonnes conditions. Ce qui pourrait créer à terme un problème de sécurité qu'on ne souhaite pas. Donc j'attire juste votre attention sur ce fait pour essayer de travailler en amont et éventuellement prendre les mesures que vous jugerez nécessaires pour essayer d'enrayer ce mouvement. Merci.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 10 mars 2022 à 19h00 dans cette même salle, il y aura une présentation du projet « Regio » qui avait été annoncée par la Présidente.

M. le Président prononce la clôture de la séance à 22h28 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers et une bonne soirée.

Le Président :

La Secrétaire :

Dylan Montefusco

Corrine Simon